

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 334

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES



PROGRAMME 334
Livre et industries culturelles

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Baptiste GOURDIN

Directeur général des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 334 : Livre et industries culturelles

Créé en loi de finances pour 2011, le programme 334 « Livre et industries culturelles » regroupe au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles », les crédits spécifiquement attribués par l'État, d'une part, à la politique en faveur du livre et de la lecture (action 1) et, d'autre part, aux priorités du ministère de la Culture en matière d'industries culturelles, et plus spécialement au secteur de la musique enregistrée (action 2), à l'exception de celles conduites par le CNC.

Dans ces différents domaines, l'intervention publique vise à assurer la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Il s'agit là d'un enjeu de démocratie, car la richesse de la création et la capacité du public à y accéder et à y participer constituent l'une des clés de la cohésion de la société et, en son sein, de l'épanouissement de chacun.

S'agissant **du livre et de la lecture**, la politique de l'État consiste à favoriser le développement de la création littéraire, la diffusion du patrimoine écrit et des pratiques de lecture, à travers l'action des différents acteurs concernés : auteurs, éditeurs, libraires, collectivités, bibliothèques. Cette politique passe à la fois par la conservation et la valorisation des collections patrimoniales, en premier lieu celles dont l'État est propriétaire, par le développement de la lecture, à travers l'appui apporté au réseau des bibliothèques publiques et un soutien aux partenaires associatifs, et enfin par un ensemble d'actions en direction de l'économie du livre, avec pour finalité le maintien et la promotion de la diversité éditoriale.

Dans le secteur **des industries culturelles**, l'intervention publique n'a pas pour objectif de se substituer aux acteurs privés, mais d'assurer certains équilibres, notamment en termes de diversité et d'accès à l'offre, que les règles économiques du marché n'assurent pas à elles seules. Elle vise en particulier à faciliter l'accès des entrepreneurs des industries culturelles à l'ensemble des outils de développement économique à leur disposition.

Le contexte numérique appelle en tout état de cause à une évolution des modalités de l'intervention publique, aussi bien en matière normative qu'en termes de maintien d'un équilibre économique propice à la diversité de la création. La loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique doit permettre un renforcement de ces missions à compter du 1er janvier 2022. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) se regroupent ainsi au sein de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) afin de mettre en place une nouvelle régulation de l'audiovisuel et du numérique, de défendre l'accès du public aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises et de mieux protéger les droits des créateurs. Dans ce contexte, les crédits précédemment dévolus au financement de la Hadopi, inscrits jusqu'en 2021 au programme 334, ont été transférés au budget des services du Premier ministre (programme 308 « Protection des droits et libertés » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »).

En 2021, l'action publique en faveur de **l'économie du livre** a été particulièrement mobilisée autour des axes suivants.

La chaîne du livre ayant été affectée par les conséquences économiques de la crise sanitaire durant les confinements en 2020, plusieurs actions ont été initiées pour renforcer sa résilience et l'attractivité du livre auprès des publics. Le programme inédit de modernisation des librairies, engagé dès 2020, a été accéléré en 2021 dans le cadre du plan de relance (programme 363 « Compétitivité ») grâce aux soutiens du Centre national du livre (CNL) et des services déconcentrés, qui ont concerné 359 projets (rénovations, extensions, équipements informatiques, etc.) ; ce soutien se poursuivra en 2022 pour des projets relatifs à la vente en ligne. La résilience de la chaîne du livre implique aussi le

renouvellement générationnel de la clientèle des librairies. A cet égard, l'expérimentation du dispositif « Jeunes en librairie », émergeant également sur le programme 363 « Compétitivité », a été généralisée en France, après des expérimentations dans deux régions : il prend la forme de projets conçus par des professeurs et des libraires en vue de présenter aux élèves les grands enjeux de la chaîne du livre ; ils se concrétisent par la visite de la librairie de proximité et l'achat d'un livre. Près de 45 000 élèves dans 16 régions en bénéficient durant l'année scolaire 2021-2022.

La présence du livre français à l'international a également été affectée par la crise sanitaire, dans toutes ses composantes. Tout d'abord, le marché des cessions de droits (vente de droits de traduction d'ouvrages français pour qu'ils soient traduits ou adaptés sur un autre territoire) s'est rétracté, notamment à cause de l'annulation des foires internationales. Celles-ci sont habituellement le lieu privilégié des rencontres professionnelles menant à des contrats de cession de droits, et leur bascule en version numérique n'a pas permis la même dynamique. Ensuite, l'export des ouvrages en français a été frappé par la contraction et le renchérissement du transport. La visibilité de ces ouvrages à l'étranger, qui passe notamment par le travail des librairies francophones, a également souffert de la fragilisation de ce réseau. Celui-ci a pâti des différentes restrictions du commerce et des déplacements. Soutenues par des mesures exceptionnelles dans le cadre des plans d'urgence puis de relance mis en œuvre par le Centre national du livre (CNL) à hauteur de 1 M€, les librairies francophones bénéficient toujours des dispositifs habituels du CNL et de l'aide au transport des livres vers les zones géographiquement stratégiques, gérée par la Centrale de l'édition. Cette situation globale nécessitera en 2022 une concertation en association avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le comité de pilotage interministériel pour le développement d'une édition numérique nativement accessible a établi en 2018 un plan stratégique, décliné en plusieurs axes d'actions qui sont aujourd'hui mises en œuvre pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre éditoriale, ceci dans la perspective de l'entrée en vigueur des exigences de la directive « Acte européen d'accessibilité » en 2025. Ce comité réunit, outre l'ensemble des administrations et établissements publics concernés, les organisations représentant les personnes handicapées ainsi que celles représentant les différents acteurs concernés de la chaîne du livre (éditeurs, libraires, bibliothécaires). En octobre 2021, le ministère de la Culture a lancé une étude sur l'impact des exigences d'accessibilité sur le secteur du livre numérique en France. Par ailleurs, dans le cadre du CIH, le ministère de la Culture s'est associé en 2021 à une étude interministérielle de faisabilité pour la création d'un portail national de l'édition accessible, afin de faciliter le parcours et l'accès à la lecture des personnes en situation de handicap.

En 2021, les travaux de transposition de la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique ont abouti à l'adoption de deux ordonnances intéressant le secteur du livre particulièrement concerné par les exceptions au droit d'auteur, la gestion collective et le cadre juridique des livres indisponibles du XXème siècle (dispositif ReLIRE).

L'année 2021 a également été marquée par les débats parlementaires autour d'un texte législatif particulièrement structurant pour le secteur du livre. A l'initiative de la sénatrice Laure Darcos, le législateur a ainsi adopté la loi n°2021-1901 du 30 décembre 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs. Ce texte modifie la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre pour permettre notamment de réguler les frais de livraison de livres neufs, de limiter les pratiques de soldes de livres par les éditeurs et de mieux distinguer les offres de livres d'occasion de celles de livres neufs, en vue de rétablir une concurrence plus équilibrée entre les acteurs de la chaîne du livre. Il modifie également le code général des collectivités territoriales pour permettre aux communes et à leurs groupements de soutenir financièrement les librairies de leurs territoires. Il modifie ensuite le code de la propriété intellectuelle pour prendre en compte un accord interprofessionnel relatif aux provisions pour retours et compensations intertitres concernant les relations entre auteurs et éditeurs. Enfin, il modifie le code du patrimoine pour permettre le dépôt légal des documents numériques.

Après une année 2020 marquée par l'effet de la crise sanitaire, les premières analyses font état d'un rebond historique du chiffre d'affaires du secteur de l'édition en 2021 de l'ordre de +14% par rapport à 2019 (GfK) et du volume de vente de livres au détail de +7,4% (Livres Hebdo/Xerfi, Sécific).

Pour les bibliothèques, l'année 2021 a été marquée par l'adoption de loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, issue d'une proposition de la sénatrice Sylvie Robert. Cette loi réaffirme les missions des bibliothèques territoriales, la liberté et la gratuité d'accès à leurs locaux et à leurs collections, le caractère pluraliste et diversifié de leurs collections et le rôle essentiel des départements, en soutien aux bibliothèques des petites communes ou intercommunalités.

La poursuite de la crise sanitaire en 2021 a eu un effet persistant sur le déficit de fréquentation des bibliothèques, du fait des mesures sanitaires. Si les bibliothèques ont vu le retour d'une petite partie de leur public en 2021, il reste encore une part très importante de fréquentation à reconquérir, qui oscille entre un tiers et plus de la moitié des entrées, pour revenir à l'étiage observé avant la crise.

En moyenne, par rapport aux niveaux 2019	Fréquentation		Prêts de documents	
	2020	2021	2020	2021
Bibliothèques territoriales	56%	66%	66%	87%
Bibliothèques universitaires	38%	49%	50%	59%
Bibliothèque publique d'information	36%	51%	Pas de prêt à domicile	
Bibliothèque nationale de France	37%	41%	Pas de prêt à domicile	

La situation sanitaire n'a pas ralenti autant qu'on pouvait le craindre la mise en œuvre du Plan Bibliothèques. Ce programme d'action gouvernemental décline trois objectifs : « ouvrir plus », à savoir élargir l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques^[1] ; « offrir plus » c'est-à-dire étendre les missions des bibliothèques dans les champs culturel, éducatif, numérique et social ; un troisième volet, consacré à la formation des professionnels des bibliothèques territoriales et des bénévoles, qui a été lancé en 2021.

Entre 2016 et la fin 2020, 441 projets d'extensions d'horaires ont été soutenus (dont 59 ont été interrompus), permettant aux bibliothèques aidées d'ouvrir en moyenne 8h30 de plus qu'en 2016. En 2021, 80 nouveaux projets ont été déposés, malgré la crise sanitaire : on dépasse ainsi fin 2021 le seuil des 500 projets, qui avaient été assignés comme objectif à ce volet « ouvrir plus » sous la mandature.

Le volet « offrir plus » du Plan Bibliothèques repose sur une politique contractuelle avec les collectivités territoriales, au travers de deux dispositifs phare : les contrats territoire lecture (CTL) et les contrats départementaux (appelés jusque-là contrats départementaux lecture itinérance), auxquels s'ajoutent les programmes « Premières pages » et « Des livres à soi », dédiés à l'éducation artistique et culturelle, au travers de la sensibilisation au livre des tout-petits et des familles éloignés de la lecture^[2]. On comptait, à la fin 2020, 223 CTL et 49 contrats départementaux ; 5 nouveaux contrats départementaux se sont ajoutés en 2021 et le nombre de CTL devrait progresser lui aussi très légèrement. 56 projets « Premières pages » sont menés en France, dont 42 pilotés par des départements. Le dispositif « Des livres à soi » intéresse 103 villes et 141 quartiers (dont 118 QPV), dans 51 départements. Ces dispositifs émergent sur le programme 361.

L'année 2021 a vu le lancement du 3e volet du Plan Bibliothèques, dédié à la formation des professionnels et des bénévoles, lors des « Assises de la formation » en bibliothèque territoriale le 30 novembre 2021. Cette réflexion, qui associe associations d'élus, de professionnels, CNFPT et organismes de formation, a établi une feuille de route de dix mesures, dont l'application s'échelonne entre 2022 et 2026.

Les travaux de réhabilitation du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont débouché à la fin 2021 sur la livraison de la majeure partie des bâtiments rénovés ; resteront à réaliser en 2022 l'achèvement de la restauration de l'Hôtel Tubeuf et l'aménagement du jardin Vivienne. Les nouveaux espaces du site Richelieu devraient ouvrir au public à l'automne 2022. La construction d'un nouveau centre de conservation de la BnF, qui accueillera notamment son conservatoire national de la presse, a été décidé en 2021. Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, auquel plus de 50 collectivités territoriales ont répondu, Amiens a été choisi pour accueillir cet équipement, qui ouvrira en 2028.

Le projet de rénovation des espaces publics de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) a été revu pour le synchroniser avec les travaux de restructuration du Centre Pompidou, prévus à partir de 2025. Le principe d'un logement temporaire de la Bpi à Paris, pour la durée des travaux du Centre, a été décidé en 2021.

En matière de développement de la lecture, le choix de la lecture comme Grande cause nationale 2021-2022 a permis la constitution, à la fin 2021, d'une « Alliance pour la lecture », qui regroupe plus de 60 associations du champ social, généralistes ou spécialisées, qui considèrent que la lecture est un facteur d'intégration sociale. Cette Alliance a été retenue par le Gouvernement pour bénéficier au printemps 2022 d'une campagne gratuite de communication sur les médias publics, en vue d'un appel au bénévolat et aux dons. Au-delà de cette campagne de communication, « l'Alliance de la lecture » constituera un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics pour réfléchir aux moyens de mettre la lecture à portée de tous, sous toutes ses formes et partout.

La cinquième édition des Nuits de la lecture du 21 au 24 janvier 2021 aura été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Dans ce contexte, plus de 2 000 événements ont été proposés en France et dans une trentaine de pays à travers le monde. Certaines animations ont été organisées sur site, dans le respect des règles sanitaires, par les bibliothèques, les librairies et les établissements scolaires. Parallèlement, de nombreuses initiatives en ligne dans des lieux aussi divers que des musées, des théâtres ou des opéras, ont permis d'assister à de nombreuses rencontres avec des auteurs, des lectures théâtrales ou musicales et des performances littéraires.

En matière de **soutien aux industries culturelles**, l'année 2021 a pu permettre, malgré le contexte sanitaire, l'organisation de la septième édition nationale du forum « Entreprendre dans la culture »^[3] en septembre 2021. Cette manifestation de promotion et de valorisation de l'entrepreneuriat culturel permet d'apporter des informations concrètes aux professionnels de la culture, ainsi qu'aux étudiants qui souhaiteraient entreprendre dans le secteur culturel, afin de les accompagner dans leur professionnalisation et le développement de leurs structures. Le soutien à l'entrepreneuriat culturel s'est également manifesté sur le plan régional, au travers des cinq déclinaisons régionales du forum organisées en 2021, et sur le plan international, au travers d'actions menées en partenariat avec Business France en format numérique sur les territoires asiatiques et nord-américains. Enfin, le succès de la quatrième édition de l'appel à projets dédié aux structures proposant des dispositifs d'accompagnement aux jeunes entreprises du champ culturel, et qui a distingué une trentaine de structures d'accompagnement réparties sur tout le territoire national, témoigne également du dynamisme de l'entrepreneuriat culturel dans notre pays, et de la nécessité de soutenir ses acteurs dont les activités ont été bouleversées par la crise sanitaire.

Le soutien aux entreprises du secteur culturel aura également vu la nécessité, en réponse à la crise sanitaire, de renforcer les fonds d'intervention (garanties de prêts bancaires et prêts directs) gérés par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) à hauteur de 85 M€, grâce à des crédits obtenus en loi de finances rectificatives du 30 juillet 2020 mobilisés afin de faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises culturelles. Ces fonds ont encore été renforcés en 2021 à hauteur de 14 M€ par des crédits du plan de relance (programme 363) ainsi qu'à hauteur de 25 M€ par des crédits du PIA4.

Plus largement, une démarche de structuration de la filière des industries culturelles et créatives (ICC) a été initiée en novembre 2019 avec le lancement des États généraux des ICC (EGICC) en novembre 2019 par les ministres de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères, et de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ils se sont prolongés en 2020 avec l'objectif d'identifier les enjeux transversaux à la filière afin d'achever sa transition numérique, de se saisir des opportunités offertes par les innovations technologiques et de répondre à ses défis communs. La vaste concertation conduite notamment au travers des États généraux des ICC a permis l'élaboration d'une « stratégie interministérielle pour l'innovation des industries culturelles et créatives », qui se décline autour de 5 axes et d'une trentaine de dispositifs. Cette stratégie a été validée en interministérielle le 8 mars 2021. D'une durée de 5 ans (2021-2025), elle est financée à hauteur de 400 M€ par le quatrième Plan d'Investissements d'Avenir. Le ministère de la Culture assure le chef-de-filait interministériel de cette stratégie.

Dans le champ plus spécifique **du soutien au secteur de la musique enregistrée**, le ministère de la Culture articulait plusieurs dispositifs susceptibles de s'adapter aux différents besoins de la filière, afin de l'accompagner dans l'évolution des modes d'accès à la musique induits par les technologies numériques, et de promouvoir ainsi les objectifs de diversité culturelle dans l'ensemble de la production musicale.

La majorité de ces dispositifs a depuis été confiée au nouveau Centre national de la musique (CNM), créé le 1^{er} janvier 2020. Conformément à la loi du 30 octobre 2019 portant sa création, l'établissement a désormais compétence en matière de soutien à la création, la distribution, l'exportation ou encore l'innovation pour l'ensemble du secteur musical et des variétés. Depuis le 1^{er} octobre 2020, le CNM délivre, pour le compte du ministre chargé de la Culture, les

agréments du crédit d'impôt au titre des dépenses de production et de développement d'œuvres phonographiques, prorogé en loi de finances pour 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, et renforcé par une augmentation de ses taux, de ses plafonds et de ses dépenses éligibles afin de permettre aux entreprises du secteur phonographique de surmonter les difficultés générées par la crise sanitaire et d'encourager la reprise des investissements afin de défendre la place de la production musicale française.

Par ailleurs, face à l'impact de la crise sanitaire pour l'ensemble de la filière musicale, le CNM a, quelques semaines seulement après sa création, été pleinement mobilisé pour administrer des dispositifs exceptionnels de soutien, mis en œuvre dès le mois de mars 2020 et tout au long des deux années suivantes. En 2021, l'établissement a ainsi bénéficié de moyens exceptionnels, et notamment de 38 M€ attribués par le décret n°2021-831 du 28 juin 2021 portant transferts de crédits ainsi que de 175 M€ de dotations du plan de relance. En effet, si le secteur de la musique enregistrée affiche en 2021 une croissance de +14,3 % (SNEP), le secteur du spectacle vivant musical pourrait encore accuser une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de -80 % par rapport à 2019 (estimation CNM), du fait des multiples contraintes sanitaires, fragilisant l'ensemble de la filière.

En parallèle, l'établissement a pu mettre en œuvre sa feuille de route en matière d'études, d'observation et d'actions d'intérêt général (étude relative au phénomène de manipulation des écoutes sur les services de musique en ligne, programme visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, conditionnement de ses aides à un protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles, etc). Enfin, le CNM a poursuivi l'intégration des quatre associations du secteur musical (Bureau Export, CALIF, FCM et IRMA) qui l'ont rejoint le 1^{er} novembre 2020, avec la signature d'un nouvel accord d'entreprise en mars 2021 et le rassemblement de ses équipes au sein d'un nouveau siège situé à Paris.

En ce qui concerne le **secteur du cinéma**, le dispositif de soutien exceptionnel pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire s'est traduit par un abondement total de crédits à hauteur de 112 M€ en AE et en CP en loi de finances rectificatives et décret portant ouverture de crédits, ainsi que 165 M€ de crédits en provenance du plan de relance. En effet, avec 96 millions d'entrées, la fréquentation des salles de cinéma enregistre une hausse de 47% par rapport à 2020, mais demeure en retrait de 55% par rapport au niveau de 2019, même si ce retrait n'est que de 23% si l'on considère la seule période d'ouverture des salles, à compter du 1^{er} juin.

[1] Dispositif financé sur les crédits du Concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) inscrite au programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

[2] Dispositifs désormais financés sur les crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ».

[3] Dispositifs désormais financés sur les crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

INDICATEUR 1.1 : Fréquentation des bibliothèques

INDICATEUR 1.2 : Amélioration de l'accès au document écrit

OBJECTIF 2 : Soutenir la création et la diffusion du livre

INDICATEUR 2.1 : Renouvellement de la création éditoriale

INDICATEUR 2.2 : Part de marché des librairies indépendantes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

INDICATEUR mission

1.1 – Fréquentation des bibliothèques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
BnF (salles de lecture)	Nb	920 818	338 068	783 000	385 000	379 495	930 000
Bpi	Nb	1 280 049	464 409	800 000	500 000	666 458	900 000
Bibliothèques municipales	Nb	12 052 572	4 000 000	12 500 000	5 800 000	9 000 000	12 500 000

Commentaires techniques

Le sous-indicateur relatif à la BnF comptabilise le nombre total d'entrées de lecteurs dans les salles de lecture du site Tolbiac (haut-de-jardin et rez-de-jardin) ainsi que des sites de Richelieu, de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bibliothèque-musée de l'Opéra et de la Maison Jean-Vilar à Avignon. Il ne prend pas en compte l'accueil des groupes scolaires, les visiteurs des expositions, ni les participants à des manifestations culturelles.

Le sous-indicateur relatif à la Bpi comptabilise le nombre total d'entrées en espaces de lecture. Il ne prend pas en compte les visiteurs en dehors des horaires d'ouverture (essentiellement des groupes scolaires), ni les participants aux actions culturelles et aux médiations hors espaces de lecture.

Le sous-indicateur relatif aux bibliothèques municipales comprend les bibliothèques relevant du bloc communal, qu'elles soient gérées par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale. **Sont comptabilisés ici les fréquentants, soit le nombre de personnes ayant fréquenté au moins une fois dans l'année la bibliothèque, et non la fréquentation, c'est-à-dire les entrées au cours d'une année.**

Jusqu'en 2019, ce chiffre de fréquentants est estimé à partir du nombre d'inscrits emprunteurs, mesuré à l'issue d'une enquête annuelle menée auprès des bibliothèques municipales. Un coefficient correctif est appliqué à ce nombre d'inscrits emprunteurs ainsi constaté afin de rendre compte de la pratique d'une fréquentation sans inscription. Ce coefficient est établi sur la base des chiffres de l'enquête « pratiques culturelles des Français » publiée en novembre 2009. La valeur de ce sous-indicateur est disponible avec un décalage de deux années ; ainsi, la valeur mentionnée dans la colonne « Réalisation 2019 » correspond à la valeur calculée à partir des données réelles pour 2017.

Pour les données 2020 et 2021, la méthode de calcul a été modifiée afin de donner la vision la plus réaliste des fréquentants durant la crise sanitaire. En se fondant sur un échantillon de bibliothèques ayant répondu à une enquête ponctuelle (31 janvier-15 février 2022) sur l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation (nombre de visites) en bibliothèques, il a été établi un ratio entre la fréquentation 2020 et 2021 et celle de 2019, ratio que l'on a multiplié au réalisé 2019.

Par ailleurs, s'agissant de l'estimation de la fréquentation des bibliothèques municipales, celle-ci est rendue très complexe du fait de la liberté d'accès à ces équipements, qui ne délivrent pas de titre d'accès comme le font la plupart des autres établissements culturels (musées, monuments, cinémas, théâtres...) et en raison du nombre important de bibliothèques (un peu plus de la moitié) qui ne donnent pas de chiffres de fréquentation dans les rapports annuels des bibliothèques municipales traités dans la base de données du ministère de la Culture (Service du livre et de la lecture). En effet, beaucoup de bibliothèques, notamment les plus petites, ne sont pas équipées d'un système de comptage. Ces réserves étant faites, **les 7 298 lieux de lecture** qui ont indiqué leur fréquentation au titre de l'année 2019 ont cumulé **75 millions de visites**. En 2020, ce nombre de visites atteint **38 millions** sur un total de **7 182 répondants**. Ces chiffres sont à prendre avec grande précaution, car il s'agit de données brutes non redressées.

Sources des données :

1ère ligne : système d'information de la BnF.

2e ligne : compteur d'entrées et de sorties du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

3e ligne : Rapports annuels des bibliothèques municipales traités dans la base de données du Service du livre et de la lecture et traitements des résultats de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation en bibliothèques menée par le Service du livre et de la lecture du 31 janvier au 15 février 2022.

INDICATEUR

1.2 – Amélioration de l'accès au document écrit

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de monographies en ligne dans Gallica (BnF)	Nb	537 463	557 000	575 000	573 000	> 600 000	600 000

Commentaires techniques

Le périmètre du 1er sous-indicateur a été modifié dans le cadre du PAP 2015. Il retrace désormais le nombre de monographies présentes à 100 % dans la bibliothèque numérique *Gallica* et dans *Gallica intra muros* au 31 décembre de chaque année. S'il exclut les monographies simplement référencées dans *Gallica* sans accès direct et complet au texte (documents des éditeurs et documents moissonnés des bibliothèques partenaires), il tient compte de la diversification des modes d'enrichissement de l'offre documentaire accessible à 100 % (production interne de la BnF sur fonds propres, programme de numérisation des indisponibles, programmes partenariaux conduits par la filiale BnF-Partenariats). De même, le mode de comptage des monographies a été affiné avec la mise en place du nouveau moteur de recherche de *Gallica* : désormais les œuvres publiées en plusieurs volumes sont décomptées pour une seule monographie et non plus pour autant de volumes.

Sources des données : système d'information de la BnF

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le développement de la pratique de la lecture dans notre pays constitue un enjeu majeur pour le ministère de la Culture. Cet objectif est mesuré à travers deux indicateurs. Le premier concerne la fréquentation physique des bibliothèques. Cet indicateur évalue la fréquentation des deux grandes bibliothèques nationales dont l'État a la charge directe, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information, ainsi que celles des bibliothèques municipales. Ces dernières font l'objet d'un soutien de la part de l'État à travers différents dispositifs techniques et financiers. L'État assure par ailleurs un suivi général et une évaluation de ces établissements dans le cadre de ses missions de contrôle scientifique et technique (missions définies dans le Code du patrimoine). Le second indicateur évalue les conditions de l'accès en ligne aux collections des bibliothèques proposées aux différents publics à travers le nombre de monographies disponible dans la bibliothèque numérique *Gallica* (y compris pour ce qui concerne l'accès aux œuvres contemporaines sous droits, numérisées et diffusées dans le cadre des politiques commerciales des éditeurs).

1. Fréquentation des bibliothèques (indicateur 1.1)

De manière générale, la tendance de fond en matière de fréquentation des bibliothèques, observée dans la plupart des pays dans le monde, se caractérise par un tassement de la fréquentation. Cette tendance s'explique notamment en raison du développement permanent des nombreuses possibilités de recherche à distance (catalogues, bibliothèques numériques, services numériques aux lecteurs) désormais proposées par les bibliothèques. Dans le même temps, la fréquentation des bibliothèques répond à des attentes de plus en plus diversifiées de la part de la population, du fait de l'élargissement des missions des bibliothèques dans les champs culturel, éducatif, social ou numérique. Si des pratiques classiques comme l'emprunt de livres régressent de façon certaine, d'autres activités comme la lecture sur place, les usages de groupe et la participation aux activités culturelles ou ludiques proposées par les bibliothèques se développent.

Bien évidemment, la crise sanitaire a profondément impacté les bibliothèques, qui ont fermé leurs locaux au public du 17 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 28 novembre 2020, tout en s'efforçant d'offrir sur Internet des ressources et des animations numériques. Si les bibliothèques n'ont pas connu de fermeture en 2021, elles ont vu leur fréquentation réduite par un certain nombre de mesures sanitaires : réduction de jauges et des horaires d'ouverture ; contrôle du passe par les bibliothèques territoriales, à compter de septembre 2021.

- S'agissant de la **Bibliothèque nationale de France (BnF)**, le nombre total des entrées enregistrées en 2021 dans les salles de lecture et la fréquentation des espaces de travail aménagés en dehors des salles s'établit à

près de 380 000 entrées. Le décalage important entre cette performance, celle réalisée en 2019 et la cible initialement assignée pour 2021 s'explique, comme en 2020, par les mesures prises en réponse à la crise sanitaire : maintien de jauges réduites jusqu'en septembre et aménagements des horaires d'ouverture suivant les mesures de couvre-feu et l'intensité des pics de crise. Par ailleurs, l'ensemble des espaces d'accueil du site Richelieu aurait dû rouvrir en 2021 mais, en raison de retards de travaux depuis mars 2020, cette réouverture est reportée en 2022.

- S'agissant de la **Bibliothèque publique d'information (Bpi)**, 666 458 entrées ont été enregistrées dans les espaces de lecture de la bibliothèque, pendant les horaires d'ouverture, en 2021. S'y ajoutent les 10 093 entrées enregistrées au titre des activités d'action culturelle menées par la Bpi en dehors de ses espaces de lecture ou de ses horaires d'ouverture (6 879 entrées pour le cinéma et 3 214 entrées effectuées dans le cadre d'actions culturelles ou de médiations ayant eu lieu en dehors de la bibliothèque ou de ses horaires d'ouverture). En 2021, la fréquentation totale de la Bpi atteint donc 676 551 visiteurs. La progression importante de la fréquentation par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de la bibliothèque (312 jours d'ouverture en 2021 contre 181 en 2020). A contrario, la moyenne quotidienne des entrées recule légèrement, de 2 566 entrées à 2 136 entrées.
- La fermeture lors des deux premiers confinements (du 17 mars 2020 au 2 juin 2020 puis du 30 octobre au 28 novembre 2020), l'instauration de jauges et la limitation des activités sociales lors des périodes de reprise d'activité, ont considérablement freiné l'activité des **bibliothèques territoriales** en 2020. On serait passé de 12 millions à 7,2 millions de fréquentants en 2020. Malgré la poursuite des contraintes sanitaires en 2021 et l'introduction du passe sanitaire à compter de septembre, la tendance serait à une légère reprise de la fréquentation et on estime le nombre de fréquentants à près de 9 millions en 2021.

2. Accès au document écrit (indicateur 1.2)

À fin 2021, le nombre total de monographies directement accessibles en texte intégral dans *Gallica* et *Gallica intramuros* s'élève à plus de 600 000 titres, correspondant à 685 000 volumes différents (monographies en plusieurs volumes). Ce total inclut à la fois les monographies numérisées issues des fonds de la BnF et celles de bibliothèques partenaires. Ce résultat est supérieur à la prévision initiale établie au PAP 2021.

OBJECTIF

2 – Soutenir la création et la diffusion du livre

INDICATEUR

2.1 – Renouvellement de la création éditoriale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des auteurs et des traducteurs bénéficiant pour la 1ère fois des aides à la création (CNL)	%	43,8	48,6	45	47	45,3	45
Nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs de la littérature et des sciences humaines (vente lente)	Nb	21 792	19 179	20 000	19900	21698	19 900

Commentaires techniques

L'indicateur 2.1 a pour objet de recenser la population directement bénéficiaire d'aides à la création (ce que mesure le premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création éditoriale, auquel les politiques publiques peuvent contribuer indirectement, à travers le contexte réglementaire notamment (ce que mesure le second sous-indicateur).

Sources des données :

1ère ligne : dossiers d'attribution des aides aux auteurs et traducteurs et bilan des aides (CNL)

2e ligne : base bibliographique Electre. La classification Dewey, utilisée par la base bibliographique Electre, qui recense tous les ouvrages commercialisés en France, permet de cerner finement les secteurs considérés comme relevant de la vente lente : art et bibliophilie, littérature classique, littérature étrangère, littérature scientifique et technique, philosophie, sciences humaines et sociales, poésie et théâtre.

INDICATEUR**2.2 – Part de marché des librairies indépendantes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part de marché des librairies indépendantes	%	19	19	18	18	19,5	18

Commentaires techniques

Commerce culturel indépendant : tout ce qui ne relève pas des grandes surfaces spécialisées (GSS) et de la grande distribution (grande surface alimentaire). Sont également exclus : les maisons de la presse, les ventes en kiosque, gares et aéroports, les points de vente spécialisés dans les soldes et l'occasion, les clubs, la vente directe, la vente en ligne (tous réseaux confondus).

Sources des données : Enquête Kantar réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 individus de 15 ans et plus, interrogés trimestriellement sur le cumul de leurs achats de livres.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La diversité, la vitalité et la plus large diffusion possible de la création constituent les principales finalités de la politique culturelle de l'économie du livre. A ce titre, l'indicateur 2.1 relatif au renouvellement de la création éditoriale permet de recenser la population nouvellement bénéficiaire d'aides à la création (premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création auquel les politiques publiques peuvent contribuer indirectement à travers le contexte réglementaire (second sous-indicateur). Par ailleurs, il importe de souligner le rôle de la librairie indépendante dans la viabilité économique des projets éditoriaux. Une surveillance de sa part de marché (indicateur 2.2) est nécessaire au pilotage des politiques publiques du secteur, même si une diminution tendancielle semble inéluctable, compte tenu des pratiques d'achat et du développement du numérique. Soutenir les librairies indépendantes dans le développement complémentaire d'une présence en ligne devient ainsi un axe de travail important.

1. Renouvellement de la création éditoriale (indicateur 2.1)

La part des auteurs et traducteurs bénéficiant pour la première fois des aides à la création du CNL est de 45,3 %, ce qui correspond à l'objectif initial fixé. On note pour 2021 une légère baisse du nombre total de demandes de bourses par rapport au pic de 2020 (794 demandes en 2021 pour 871 en 2020 et 670 en 2019) ; le nombre de primo demandeurs apparaît également en légère baisse après un pic observé en 2020 (48,1 % en 2021 pour 50,8 % en 2020 et 48 % en 2019).

Cette légère baisse de demandes pour 2021 peut avoir plusieurs causes, notamment : le contexte sanitaire qui a reporté ou annulé des résidences ou des publications, décalant de ce fait la réalisation des projets et reportant les nouvelles demandes de bourses ; les demandes de soutiens exceptionnels (fonds de solidarité et fonds sectoriels) sur lesquelles les auteurs se sont peut-être concentrés au détriment des demandes de bourse de création.

S'agissant du **nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs dits de « vente lente »** (littérature, sciences humaines, littérature scientifique, arts, poésie, théâtre), il a retrouvé, après l'évolution atypique de 2020, un niveau

presque identique à celui de 2019.

Avec 21 698 titres publiés en 2021, contre 19 179 titres en 2020 et 21 792 titres en 2019, la production de titres de ventes lente a progressé de 13,1 %, soit une tendance légèrement supérieure à celle de la production éditoriale dans son ensemble (+12,6%, 68 160 titres).

Par-delà les aléas liés à la crise sanitaire, il convient cependant de garder à l'esprit pour les années à venir que deux facteurs contribuent à la baisse de la production d'ouvrages imprimés de sciences humaines – et donc de cet indicateur: d'une part, le glissement de la demande vers les ressources numériques et, d'autre part, l'attrait de l'offre croissante d'articles en open access.

2. Part de marché des librairies indépendantes (indicateur 2.2)

La part de marché des librairies indépendantes apparaît en progression en 2021, atteignant près de 20 %.

Cette tendance s'inscrit dans la continuité de 2020, durant laquelle les achats en librairie ont fortement augmenté après les deux périodes d'interdiction d'accueil du public, en particulier en décembre 2020.

L'augmentation apparaît d'autant plus remarquable que les ventes de livres ont globalement été plus dynamiques en 2021 : d'après les données Livres Hebdo/Xerfi, Sécif, les ventes de livres au détail se sont accrues de 12,5 % par rapport à 2020, et de 7,4 % par rapport à 2019 (année ordinaire). Entre les différents canaux du commerce, les librairies ont connu la plus forte hausse des ventes, en particulier celles de petite taille. La part de marché des grandes surfaces spécialisées continue de croître ; celle de la vente en ligne, tous réseaux confondus (hors vente par correspondance), apparaît en recul par rapport à 2020 où elle avait bénéficié des effets de la crise sanitaire, mais en croissance par rapport à 2019, confirmant une tendance de long terme.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'augmentation de la part de marché des librairies.

Elles ont bénéficié d'une médiatisation accrue depuis le début de la crise sanitaire et, dans un contexte de moindre accès à de nombreux loisirs ou d'autres pratiques culturelles, d'un regain d'intérêt des clients ; ces phénomènes ont également été notés dans les pays voisins de l'Union européenne. Il semble que l'essentiel de la hausse des ventes des librairies pendant la crise provienne davantage d'un renforcement des clients ordinaires plutôt que des achats de nouveaux clients. A cet égard, la généralisation en France du Pass Culture et de Jeunes en librairie apparaissent toutefois bénéfiques au secteur du livre et aux ventes en librairie en particulier, répondant à l'enjeu du renouvellement des générations de la clientèle de ces commerces : en 2021, 426 000 jeunes ont acheté des livres avec le Pass, représentant 56 % des dépenses réalisées avec cet outil ; les libraires bénéficient fortement de ces achats grâce à leur présence active sur l'application (remontée des stocks) et la densité des magasins sur le territoire.

Par ailleurs, de nombreuses créations de librairie sont observées depuis début 2021, y compris dans des territoires peu denses, notamment portées par des actifs en reconversion professionnelle. S'agissant des librairies existantes, un vaste programme de modernisation initié en 2020, a été poursuivi en 2021 à travers France Relance ; il a bénéficié à près de 400 librairies, renforçant principalement l'attractivité de leurs magasins.

Il convient de rappeler que cette augmentation de la part de marché des librairies recouvre des situations disparates : certaines librairies ont continué de subir les effets de la crise sanitaire en 2021, notamment celles situées à proximité de lieux ordinaires de flux (près des gares, dans les zones touristiques, etc.), celles spécialisées dans des segments tels que le voyage, ou encore celles établies dans les territoires ultra-marins où les restrictions de déplacement ont pénalisé leur fréquentation.

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	230 527 947 230 034 026	10 885 000	17 016 669 15 818 621	58 135 595 53 243 887	305 680 211 309 981 534	305 680 211
02 – Industries culturelles	15 795 000 20 283 218		14 253 415 158 604 977		30 048 415 178 888 195	30 048 415
Total des AE prévues en LFI	246 322 947	0	31 270 084	58 135 595	335 728 626	335 728 626
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 485 000 (hors titre 2)			+1 485 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+155 667 118 (hors titre 2)			+155 667 118	
Total des AE ouvertes		492 880 744 (hors titre 2)			492 880 744	
Total des AE consommées	250 317 244	10 885 000	174 423 598	53 243 887	488 869 729	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	230 527 947 230 003 848	8 023 500 16 533 000	17 016 669 15 817 421	31 313 697 28 016 350	286 881 813 290 370 619	290 331 313
02 – Industries culturelles	15 795 000 20 323 646		14 253 415 158 730 770		30 048 415 179 054 416	30 048 415
Total des CP prévus en LFI	246 322 947	8 023 500	31 270 084	31 313 697	316 930 228	320 379 728
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 485 000 (hors titre 2)			+1 485 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+159 620 933 (hors titre 2)			+159 620 933	
Total des CP ouverts		478 036 161 (hors titre 2)			478 036 161	
Total des CP consommés	250 327 494	16 533 000	174 548 191	28 016 350	469 425 036	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Livre et lecture	227 761 769 266 424 849	6 899 000	17 516 669 21 565 469	28 135 595 27 385 172	273 414 033	273 414 033 322 274 490
02 – Industries culturelles	7 995 000 64 788 405		15 053 415 341 010 742		23 048 415	23 048 415 405 799 147
Total des AE prévues en LFI	235 756 769	0	32 570 084	28 135 595	296 462 448	296 462 448
Total des AE consommées	331 213 254	6 899 000	362 576 211	27 385 172		728 073 637

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Livre et lecture	227 761 769 266 409 756	11 500 000 14 489 500	17 516 669 21 565 469	26 525 812 25 839 780	283 304 250	286 304 250 328 304 505
02 – Industries culturelles	7 995 000 64 965 233		15 053 415 341 788 343		23 048 415	23 048 415 406 753 576
Total des CP prévus en LFI	235 756 769	11 500 000	32 570 084	26 525 812	306 352 665	309 352 665
Total des CP consommés	331 374 990	14 489 500	363 353 812	25 839 780		735 058 081

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	331 213 254	246 322 947	250 317 244	331 374 990	246 322 947	250 327 494
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 816 411	9 804 381	10 196 058	21 978 147	9 804 381	10 206 308
Subventions pour charges de service public	309 396 843	236 518 566	240 121 186	309 396 843	236 518 566	240 121 186
Titre 5 – Dépenses d'investissement	6 899 000	0	10 885 000	14 489 500	8 023 500	16 533 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 899 000	0	10 885 000	14 489 500	8 023 500	16 533 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	362 576 211	31 270 084	174 423 598	363 353 812	31 270 084	174 548 191
Transferts aux ménages	0	0	20 000	0	0	20 000
Transferts aux entreprises	188 616 565	1 794 167	151 624 617	189 322 419	1 794 167	151 710 040
Transferts aux collectivités territoriales	1 184 242	1 751 667	957 189	1 184 242	1 751 667	957 189
Transferts aux autres collectivités	172 775 404	27 724 250	21 821 792	172 847 151	27 724 250	21 860 962

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	27 385 172	58 135 595	53 243 887	25 839 780	31 313 697	28 016 350
Dotations en fonds propres	27 385 172	58 135 595	53 243 887	25 839 780	31 313 697	28 016 350
Total hors FdC et AdP		335 728 626			316 930 228	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+157 152 118			+161 105 933	
Total*	728 073 637	492 880 744	488 869 729	735 058 081	478 036 161	469 425 036

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	6 899 000		1 485 000	6 899 000	3 449 500	1 485 000
Total	6 899 000		1 485 000	6 899 000	3 449 500	1 485 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021		1 485 000						
10/2021				1 485 000				
Total		1 485 000		1 485 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021				3 449 500				
Total				3 449 500				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		10 581 805		11 086 120				
Total		10 581 805		11 086 120				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		118 000 000		118 000 000				
Total		118 000 000		118 000 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		668 234		668 234				
Total		668 234		668 234				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						1 493 482		1 493 482
01/12/2021		27 910 561		27 910 561				
Total		27 910 561		27 910 561		1 493 482		1 493 482

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		158 645 600		162 599 415		1 493 482		1 493 482

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	148	121	140
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	113	88	85
320140	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles engagées par des entreprises de production exécutive Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 54 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quaterdecies, 220 Z bis, 223 O-1-z</i>	73	70	77
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2020, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 7000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	27	28	25
320128	Crédit d'impôt pour la production phonographique Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 316 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 octies, 220 Q, 223 O-1-q</i>	17	11	17
320144	Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs Modalités particulières d'imposition	-	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 220 sexies A, 220 F bis</i>			
Total	378	318	344

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Livre et lecture		305 680 211 309 981 534	305 680 211 309 981 534		286 881 813 290 370 619	290 331 313 290 370 619
02 – Industries culturelles		30 048 415 178 888 195	30 048 415 178 888 195		30 048 415 179 054 416	30 048 415 179 054 416
Total des crédits prévus en LFI *	0	335 728 626	335 728 626	0	316 930 228	316 930 228
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+157 152 118	+157 152 118		+161 105 933	+161 105 933
Total des crédits ouverts	0	492 880 744	492 880 744	0	478 036 161	478 036 161
Total des crédits consommés	0	488 869 729	488 869 729	0	469 425 036	469 425 036
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 011 015	+4 011 015		+8 611 125	+8 611 125

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	336 728 626	336 728 626	0	317 930 228	317 930 228
Amendements	0	-1 000 000	-1 000 000	0	-1 000 000	-1 000 000
LFI	0	335 728 626	335 728 626	0	316 930 228	316 930 228

Les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 2021 pour le programme 334 « Livre et industries culturelles » s'établissaient à 335 728 626 € en AE et 316 930 228 € en CP, soit une diminution de 1M € par rapport au PLF 2021.

En effet, deux amendements ont été adoptés par l'Assemblée nationale et le Sénat :

- l'amendement n° 1231 du 16 décembre 2020 pour **+2 500 000 € en AE et en CP** ;
- l'amendement n°II-694 du 26 novembre 2020 pour **-3 500 000 € en AE et en CP**.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

TS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'année, le solde des mouvements réglementaires et législatifs a augmenté le montant des crédits ouverts de 165,45 M€ en AE et de 168,53 M€ en CP.

Ces mouvements réglementaires et législatifs se décomposent comme suit :

- Ouverture par arrêté du 28 janvier 2021 des reports de crédits de fonds de concours à hauteur de 3 449 500 € en CP ;
- Ouverture par arrêté du 15 février 2021 des reports de droit commun à hauteur de 10 581 805 € en AE et 11 086 120 € en CP (dont 10 M€ au titre du fonds d'indemnisation des interruptions de tournage liées à la crise sanitaire) ;
- Abondement par décret n°2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits de 118 000 000 € en AE et CP (pour la mise en œuvre de mesures d'urgence en réponse à l'impact économique de la crise sanitaire, dont 80 M€ pour le secteur du cinéma et 38 M€ pour le secteur de la musique) ;
- Ouverture par arrêtés des 14 septembre 2021 et 25 octobre 2021 de crédits de fonds de concours à hauteur de 1 485 00 € en AE et en CP ;
- Abondement par décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédits de 668 234 € en AE et en CP au titre des mesures catégorielles allouées à la BnF ;
- Abondement par la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 de 27 910 561 € en AE et CP (afin notamment de financer les mesures exceptionnelles de 32 M€ en faveur du secteur du cinéma pour compenser l'impact de l'instauration du pass sanitaire).

Après retraitement des retraits d'engagements juridiques (1,72 M€), les crédits ouverts s'élevaient ainsi, pour 2021, à 491,16 M€ en AE et 478,04 M€ en CP.

La consommation des crédits du programme s'élève à 488,87 M€ en AE et 469,43 M€ en CP, soit un taux de consommation de 99,53 % en AE et 98,20 % en CP.

Le reliquat de crédits disponibles sur crédits ouverts s'élève ainsi, au terme de la gestion 2021, à 2 289 530 € en AE et à 8 611 125 € en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 299 561	8 299 561	0	7 547 626	7 547 626
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	8 299 561	8 299 561	0	7 547 626	7 547 626

La mise en réserve de précaution du programme « Livre et industries culturelles » au titre de l'année 2021 s'élève à 8 299 561 € en AE et 7 547 626 € en CP (taux réduit de 0,5 % sur les dépenses de personnel et taux plein de 4 % de la base taxable pour les autres dépenses).

La réserve de précaution a été dégelée en gestion 2021 puis annulée à hauteur de 1 493 482 € en AE et CP par la loi de finances rectificatives n° 2021-953 du 19 juillet 2021.

Avant mise en place du schéma de fin de gestion qui prévoyait son dégel intégral, la réserve de précaution du programme 334 s'élevait à 6 806 079 € en AE et 6 054 144 € en CP.

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 492 880 744	CP ouverts en 2021 * (P1) 478 036 161
AE engagées en 2021 (E2) 488 869 729	CP consommés en 2021 (P2) 469 425 036
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 17 439 270
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 011 015	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 451 985 766

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 19 502 003				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 19 502 003	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 17 439 270	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 2 062 733
AE engagées en 2021 (E2) 488 869 729	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 451 985 766	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 36 883 963
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 38 946 696
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 12 946 696
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 26 000 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020, soit 19 502 003 €, se décompose comme suit :

- 11 933 000 € au titre des travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, engagés jusqu'en 2020 ;
- 5 113 711 € au titre des travaux relatifs au projet de rénovation de la Bibliothèque publique d'information ;
- 1 721 485 € correspondant au solde de la subvention d'investissement de la Bibliothèque nationale de France engagée en 2018 ;
- 563 321 € au titre d'opérations liées au soutien à la musique enregistrée ;
- 170 486 € au titre des autres restes à payer.

Le montant des CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021, soit 17 439 270 €, se décompose comme suit :

- 11 933 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu ;
- 3 050 978 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au projet de rénovation de la Bibliothèque publique d'information ;
- 2 455 292 € au titre de divers restes à payer.

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021, soit 38 946 696 €, se décompose comme suit :

- 30 000 000 € pour la construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
- 6 285 000 € au titre des travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, engagés jusqu'en 2021 ;
- 2 062 733 € au titre des travaux relatifs au projet de rénovation de la Bibliothèque publique d'information ;
- 397 100 € au titre d'opérations liées au soutien à la musique enregistrée ;
- 201 863 € au titre des autres restes à payer.

Le montant prévisionnel des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021, soit 12 946 696 €, se décompose comme suit :

- 6 285 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu ;
- 4 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux travaux de construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
- 2 062 733 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au projet de rénovation de la Bibliothèque publique d'information ;
- 598 963 € au titre des autres restes à payer.

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Livre et lecture

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Livre et lecture		305 680 211 309 981 534	305 680 211 309 981 534		290 331 313 290 370 619	290 331 313 290 370 619

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	230 527 947	230 034 026	230 527 947	230 003 848
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 804 381	10 218 658	9 804 381	10 188 480
Subventions pour charges de service public	220 723 566	219 815 368	220 723 566	219 815 368
Titre 5 : Dépenses d'investissement		10 885 000	11 473 000	16 533 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		10 885 000	11 473 000	16 533 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	17 016 669	15 818 621	17 016 669	15 817 421
Transferts aux ménages		20 000		20 000
Transferts aux entreprises	1 751 667	1 427 549	1 751 667	1 425 549
Transferts aux collectivités territoriales	1 751 667	942 189	1 751 667	942 189
Transferts aux autres collectivités	13 513 335	13 428 883	13 513 335	13 429 683
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	58 135 595	53 243 887	31 313 697	28 016 350
Dotations en fonds propres	58 135 595	53 243 887	31 313 697	28 016 350
Total	305 680 211	309 981 534	290 331 313	290 370 619

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	230 527 947	230 034 026	230 527 947	230 003 848
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 804 381	10 218 658	9 804 381	10 188 480
Subventions pour charges de service public	220 723 566	219 815 368	220 723 566	219 815 368

Dépenses de fonctionnement courant (10 218 658 € en AE et 10 188 480 € en CP) :

Ces crédits sont intégrés au sein des sous-actions 3 « Développement de la lecture et des collections » et 4 « Édition, librairie et professions du livre ».

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2021 correspondent principalement aux dépenses liées au droit de prêt en bibliothèque (9 949 391 €).

Le droit de prêt en bibliothèque constitue l'un des principaux dispositifs de l'action en faveur de l'économie du livre. La loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs a mis en place une rémunération des auteurs et des éditeurs pour le prêt de leurs livres en bibliothèque. Cette rémunération est financée par l'État, sur la base d'un forfait par lecteur inscrit, et par les bibliothèques de prêt, sous la forme d'un versement de 6 % du prix des livres achetés par ces dernières. Ce dispositif permet également le financement d'un régime de retraite complémentaire au profit des écrivains et traducteurs, ainsi qu'aux illustrateurs de livres depuis le 1^{er} janvier 2010 (art. 45 de la loi du 12 mai 2009).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2021 correspondent par ailleurs aux dépenses liées :

- à l'acquisition de données sur les achats et emprunts de livres et achats de livres d'occasion et de livres numériques auprès de panels de consommateurs (136 191 €) ;
- à la participation du programme au Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine Saint Denis (6 434 € sur un total de dépenses engagées de 53 366 €) ;
- à l'externalisation de la saisie des statistiques résultant de l'enquête annuelle auprès des bibliothèques municipales et intercommunales (9 960 €) ;
- à la réalisation du baromètre des prêts en bibliothèques (42 498 €) ;
- au règlement d'un contentieux (25 000 €)
- aux frais d'adhésion du ministère de la culture au consortium des bibliothèques européennes de recherche (8 000 €) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement (11 006 €).

Subventions pour charges de service public (219 815 368 € en AE et en CP) :

En €	AE	CP
Bibliothèque nationale de France (BnF)	189 545 522	189 545 522
Bibliothèque publique d'information (Bpi)	6 718 480	6 718 480
Centre national du livre (Cnl)	23 547 366	23 547 366
TOTAL	219 811 368	219 811 368

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque nationale de France (BnF) sont intégrés à la sous-action 1 « BnF » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (189 545 522€) et le montant inscrit en LFI (189 193 007 €) intègre l'application de la réserve de précaution (- 2 716 864 €), un transfert de crédits de la dotation en fonds propres vers la subvention pour charges de service public (+ 2 044 800 €) afin de mieux faire face aux importantes dépenses positionnées sur le site de Richelieu, un transfert de crédits pour des mesures catégorielles (+ 575 203 €), et la mise à disposition d'un agent au titre de la Présidence française de l'Union européenne (+ 93 031 €), des crédits complémentaires alloués en fin de gestion (+ 356 345 €) comme contribution aux dépenses exceptionnelles de parachèvement du quadrilatère Richelieu.

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) sont intégrés à la sous-action 3 « Développement de la lecture et des collections » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (6 718 480 €) et la prévision initiale (6 887 559 €) tient essentiellement à l'annulation des crédits de la réserve de précaution.

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée au Centre national du livre (CNL) sont intégrés à la sous-action 4 « Edition, librairies et professions du livre » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (23 547 366 €) et la prévision initiale (24 393 000 €) tient à l'annulation des crédits de la réserve de précaution.

A également été comptabilisée dans les subventions pour charges de service public la subvention de 4 000 € attribuée à l'École nationale des chartes au titre de contribution à la journée d'étude sur le prix unique du livre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat (10 885 000 € en AE et 16 533 000 € en CP)

Le Quadrilatère Richelieu : les travaux de mise en sécurité

Ces crédits, intégrés au sein de la sous-action 2 « Quadrilatère Richelieu », sont destinés au financement de la rénovation et de l'aménagement du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

La rénovation du site historique du quadrilatère Richelieu, dont les espaces sont partagés entre la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et l'École nationale des Chartes (ENC), permettra de renforcer le rayonnement de ce pôle scientifique et culturel en matière d'histoire de l'art.

Le quadrilatère nécessitait une rénovation totale, son état antérieur au lancement du projet de rénovation ne garantissant plus de façon satisfaisante la sécurité des personnes et des collections patrimoniales qui y étaient conservées. Le programme des travaux, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), inclut le renforcement de la sécurité ainsi que la restructuration interne du bâtiment.

Le projet de rénovation, dont le coût total actualisé est estimé à 257 039 000 € (hors coût de déménagement et de premier équipement), fait l'objet d'un financement interministériel. La participation du ministère de la Culture, qui s'élève à 214 374 000 € au total, est financée sur le programme 334 à hauteur de 174 154 000 € (incluant l'apport de la BnF sur crédits propres), et sur le programme 175 (pour la partie MH) à hauteur de 40 220 000 €. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation contribue également pour 42 665 000 €, au titre de la tutelle qu'il exerce sur l'ENC et de celle qu'il partage avec le ministère de la Culture sur l'INHA.

Un apport de 8 809 000 € est réalisé par la BnF sur crédits propres issus de mécénats afin de permettre la réalisation des études d'aménagement et de restauration de la salle ovale, la restauration des décors de la galerie Mansart et de financer les évolutions du programme liées aux vitrines muséographiques (intégré aux avenants 10, 12 et 13 de la convention de mandat).

La participation de la BnF s'effectue par l'abondement d'un fonds de concours (n°1-2-00434), permettant au ministère de la Culture (P334) de verser les crédits à l'OPPIC, opérateur en charge des travaux.

S'agissant plus spécialement du programme 334, l'échéancier actualisé de l'opération, compte tenu des montants exécutés en 2021, est le suivant :

En M€	AE	CP
Avant 2021 (y compris fonds de concours BnF)	163,27	151,34
2021 (y compris fonds de concours BnF)	10,88	16,53
Après 2021 (y compris fonds de concours BnF)	1,5	6,28
Total	174,15	174,15

DEPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention, prévus à hauteur de 17 384 979 € en AE et en CP en loi de finances initiale pour 2021, contribuent à la mise en œuvre de la sous-action 03 « Développement de la lecture et des collections », d'une part, et de la sous-action 04 « Édition, librairie et professions du livre », d'autre part.

Ces crédits sont mobilisés aux niveaux central et déconcentré. La consommation des crédits d'intervention en 2021 s'est établie à 15 818 621 € en AE et 15 817 421 € en CP, répartis comme suit :

Synthèse des dépenses d'intervention de l'action 01 "Livre"	AE	CP
Sous-action 03 "Développement de la lecture et des collections"	5 676 104	5 676 104
Crédits centraux	530 560	530 560
Crédits déconcentrés	5 145 544	5 145 544
Sous-action 04 "Édition, librairie et professions du livre"	10 142 517	10 141 317
Crédits centraux	7 707 000	7 707 000
Crédits déconcentrés	2 435 517	2 434 317
TOTAL	15 818 621	15 817 421

SOUS-ACTION 03 : DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES COLLECTIONS

Crédits centraux (530 560 € en AE et en CP)

Ces crédits ont permis de financer quatre types d'actions.

1) Interventions en direction des bibliothèques territoriales (94 560 € en AE et en CP) :

Les crédits alloués aux bibliothèques municipales ou intercommunales pour des acquisitions d'intérêt national, en particulier dans le cas des régions dépourvues de Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB), se sont élevés à 94 560 € en CP en 2021. Le nombre des demandes formulées par les bibliothèques territoriales est en hausse (10 en 2021 contre 5 en 2020).

2) Soutien à la conservation et à la diffusion du patrimoine écrit (145 000 € en AE et en CP) :

Ces crédits d'intervention ont été attribués à différentes structures intervenant en faveur du patrimoine écrit, telles que la Fédération des maisons d'écrivains et patrimoines littéraires, l'Association française de normalisation (AFNOR), le Cercle de la librairie.

3) Soutien au développement de la lecture (291 000 € en AE et en CP) :

Ces crédits sont consacrés à la mise en œuvre de programmes ministériels et au soutien d'associations de dimension nationale, ayant vocation à favoriser la diffusion de l'offre et des pratiques de lecture publique, en particulier à travers la professionnalisation et l'animation du réseau des bibliothèques. Le montant des subventions attribuées varie entre 5 000 € et 65 000 €. Parmi les principales actions ainsi financées en 2021, peuvent être cités :

- l'amélioration de la connaissance des professionnels de la lecture publique en matière d'offre de documentaires audiovisuels mais aussi, plus globalement, la contribution à l'élargissement de l'audience du film documentaire en bibliothèques et à un meilleur signalement des fonds audiovisuels des bibliothèques de lecture publique ;
- l'animation des réseaux de professionnels des bibliothèques, à travers l'association des bibliothécaires de France (ABF) et l'association des bibliothécaires départementaux de prêt (ABD) ;
- l'accueil de professionnels étrangers et notamment de bibliothécaires, grâce notamment au comité français IFLA (*International Federation of Library Associations*) ;
- le partenariat avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Crédits déconcentrés (5 145 544 € en AE et en CP)

S'agissant de la sous-action 3 « Développement de la lecture et des collections », des mouvements de fongibilité en provenance des crédits centraux du programme ont permis une exécution supérieure au montant initialement

programmé pour cette sous-action (5 090 790 € en AE et en CP) ; ce supplément de crédits a contribué à renforcer le soutien à différentes initiatives en faveur du développement de la lecture.

D'une manière générale, les crédits d'intervention délégués aux DRAC au titre de la sous-action 3 ont été mobilisés selon les axes définis dans le PAP 2021, parmi lesquels figurent :

- les partenariats et la coopération interprofessionnelle (3 269 897 €). Il s'agit du soutien des DRAC aux structures régionales pour le livre, qui constituent de véritables centres de ressources pour les acteurs de l'économie du livre comme de la lecture publique ;
- les acquisitions en bibliothèques (224 546 €) ainsi que la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux (570 745 €). Ce dernier montant inclut le versement des subventions allouées au titre de l'appel à projets organisé en 2021 dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) pour un total de 358 500 € : comme les années précédentes, cette opération a été coordonnée et financée au niveau central puis les crédits ont été délégués en cours d'année aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) concernées ;
- l'aide à l'emploi dans les médiathèques (122 240 €) ainsi que des actions de formation continue (540 216 €) afin de renforcer la présence de personnel qualifié dans les équipements ;
- diverses manifestations en faveur du développement de la lecture (417 900 €) comprenant les crédits alloués par la DRAC Ile de France à la Maison des écrivains et de la littérature (400 000 €).

SOUS-ACTION 04 : EDITION, LIBRAIRIE ET PROFESSIONS DU LIVRE

Crédits centraux (7 707 000 € en AE=CP)

L'exécution 2021 a permis de faire face aux différents besoins identifiés dans le PAP, à savoir principalement le soutien direct au secteur de l'édition et des librairies, à travers divers organismes au premier rang desquels figurent :

- la **Centrale de l'édition**, groupement d'intérêt économique, chargé à la fois de favoriser l'exportation à l'étranger des livres en langue française et de permettre l'application dans les DOM de la loi de 1981 sur le prix du livre, grâce à la mutualisation et à la prise en charge partielle ou totale des coûts de transport et d'assurance (5 000 000 €) ;
- le **Bureau international de l'édition française** (BIEF) qui est chargé de faciliter et d'encourager les exportations et les échanges de droits pour les 280 maisons et groupes d'édition française qui en sont membres, par des actions de promotion de la production éditoriale française sur les salons et foires du livre à l'international, par une activité de veille et d'analyse des marchés étrangers et par une mise en réseau des éditeurs français avec leurs homologues étrangers dans le cadre de rencontres professionnelles (2 307 000 €) ;
- le **Syndicat de la librairie française** (SLF) qui regroupe aujourd'hui près de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées, dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Au cœur de ses missions figure la défense de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre qui a permis au marché du livre de se développer grâce à des réseaux de diffusion à la fois denses et variés. La multiplicité des canaux de diffusion permet de garantir la diversité de la création éditoriale en favorisant son accès auprès d'un large public sur l'ensemble du territoire. Le SLF a bénéficié en 2021 d'une subvention de 215 000 € pour mettre en œuvre un programme d'actions visant notamment à accompagner la modernisation et le développement ainsi que la promotion et le renforcement du travail qualitatif de la librairie indépendante.

Crédits déconcentrés (2 435 517 € en AE et 2 434 317 € en CP)

Les crédits consommés au titre de la sous-action 4 ont principalement permis :

- le soutien aux librairies (1 137 127 €) et aux maisons d'édition (1 086 445 € en AE et 1 085 245 € en CP) pour leurs projets de création, de développement et de diversification, afin de favoriser le maintien d'un réseau de librairies et d'éditeurs indépendants dans l'ensemble des régions et de contribuer ainsi à l'aménagement culturel du territoire. Ces crédits intègrent également le soutien exceptionnel aux maisons d'édition et à la modernisation des librairies ;

- l'aide aux salons, qui permet notamment aux maisons d'édition de taille modeste d'être présentes lors de rencontres qui constituent des lieux privilégiés pour la diffusion des ouvrages (87 594 €) ;
- le financement de projets collectifs interprofessionnels autour de la filière du livre (124 351 €).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ces crédits correspondent aux subventions d'investissement respectivement versées:

- à la Bibliothèque nationale de France : 54 532 592 € en AE, ramenés à 52 811 107 € après transfert de 2,04 M€ de la dotation en fonds propres vers la SCSP, retrait d'engagement sur année antérieure de 1,72 M€ et dégel de 1,2 M€ en AE, et 24 532 592 € en CP. Cette dotation comprend 30 M€ en AE uniquement en vue de la création d'un nouveau pôle de stockage à Amiens;
- à la Bibliothèque publique d'information : 360 780 € en AE et 3 411 758 € en CP, dont 3 050 978 € en CP pour couvrir des engagements antérieurs à 2021 relatif au projet de rénovation de la Bpi;
- au Centre national du livre : 72 000 € en AE et en CP.

Conformément à la recommandation formulée par la Cour dans le cadre de la note d'exécution budgétaire 2019, les crédits dédiés au livre et à lecture dans les différents programmes sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Crédits de l'Etat pour la politique du livre et de la lecture - 2021		
P334 Livres et industries culturelles : Action 1 Livre et lecture		
en M€	Consommation	
Brique de budgétisation	AE	CP
Bibliothèque nationale de France - SCSP	189,55	189,55
Bibliothèque nationale de France - dotation en capital	52,81	24,53
Quadrilatère Richelieu	10,89	16,53
Bibliothèque publique d'information	7,08	10,13
Centre national du livre	23,62	23,62
Développement de la lecture et des collections	5,95	5,85
<i>dont déconcentrés</i>	5,15	5,15
Edition, librairie et professions du livre	20,09	20,16
<i>dont déconcentrés</i>	2,44	2,43
Total P334 "Livre et lecture"	309,98	290,37

P361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : "EAC Livre et lecture"

en M€	Consommation	
Interventions financées sur crédits centraux	AE	CP
Nuit de la lecture	0,40	0,40
Divers fonctionnement	0,02	0,04
Associations lecture publique - jeunesse - accessibilité	0,49	0,49
Divers interventions EAC	0,85	0,85
<i>Sous-total crédits centraux</i>	<i>1,76</i>	<i>1,78</i>
Interventions en DRAC:		
Actions livre et lecture en temps scolaire	1,22	1,22
Actions livre et lecture Hors temps scolaire	1,72	1,72
Développement de la lecture – Manifestations	3,35	3,32
Centres de ressources du livre et de la lecture	2,84	2,84
Contrats territoires lecture	6,35	6,35

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 Justification au premier euro

<i>Sous-total crédits déconcentrés</i>	15,48	15,45
Total P361 "EAC Livre et lecture"	17,23	17,23
P363 Compétitivité : "relance filière livre"		
en M€	Consommation	
Interventions financées sur crédits centraux	AE	CP
financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques	7,00	7,00
soutien aux investissements de modernisation en direction des librairies - crédits gérés par le CNL	5,16	5,16
<i>Sous-total crédits centraux</i>	<i>12,16</i>	<i>12,16</i>
Interventions en DRAC		
dispositif "Jeunes en librairie"	1,93	1,93
soutien aux investissements de modernisation en direction des librairies - crédits gérés par les DRAC	2,39	2,39
<i>Sous-total crédits déconcentrés</i>	<i>4,33</i>	<i>4,33</i>
Total P363 "relance filière livre"	16,49	16,49
P119 Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements :		
DGD "Concours particulier pour les bibliothèques"	AE	CP
Montants 2021	103,42	103,42
<i>dont soutien à l'investissement des bibliothèques - crédits relance</i>	<i>15,00</i>	<i>15,00</i>
Total P119 "DGD bibliothèques"	103,42	103,42
Total budget général	447,13	427,51

ACTION

02 – Industries culturelles

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Industries culturelles		30 048 415 178 888 195	30 048 415 178 888 195		30 048 415 179 054 416	30 048 415 179 054 416

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 795 000	20 283 218	15 795 000	20 323 646
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-22 600		17 828
Subventions pour charges de service public	15 795 000	20 305 818	15 795 000	20 305 818
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 253 415	158 604 977	14 253 415	158 730 770

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises	42 500	150 197 068	42 500	150 284 491
Transferts aux collectivités territoriales		15 000		15 000
Transferts aux autres collectivités	14 210 915	8 392 909	14 210 915	8 431 279
Total	30 048 415	178 888 195	30 048 415	179 054 416

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant (-22 600 € en AE et 17 828 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2021 correspondent aux dépenses suivantes :

- Solde de l'opération engagée en 2020 liée à l'intégration au sein du Centre national de la musique (CNM) des personnels et de la comptabilité des associations visées à l'article 6 de la loi du 30 octobre 2019 relative à la création du CNM (10 200 € en CP) ;
- Opération liée à l'installation du CNM dans ses nouveaux locaux (2 400 € en AE et CP) ;
- Poursuite de la mise en œuvre des Etats généraux des industries culturelles et créatives : solde d'une opération engagée en 2020 pour 30 228 € en CP, et prise en compte de la participation financière de la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances, depuis le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » qui a engendré un rétablissement de crédits à hauteur de 25 000€ en AE et CP (expliquant le solde négatif de 22 600 € en AE sur cette ligne).

Subventions pour charges de service public (20 305 818 € en AE et en CP)

Ce montant correspond à la subvention pour charge de service public versée au CNM en 2021. Il inclut le montant prévu en LFI 2021 (15 795 000 € ramenés à 15 209 218 € après application de la réserve de précaution) auquel se sont ajoutés 5 096 600 € en AE et CP, correspondant aux dotations historiquement versées au Fonds pour la création musicale, au CALIF et au Bureau export de la musique française, associations intégrées à l'établissement conformément aux dispositions de la loi du 30 octobre 2019 relative à la création du CNM, ainsi qu'aux crédits dédiés au dispositif de l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée, repris en charge par le CNM.

DÉPENSES D'INTERVENTION

SOUS-ACTION 01 : SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE

Crédits centraux (616 940 € en AE et 742 733 € en CP)

Ces dépenses correspondent :

- aux aides versées aux Allumés du jazz (70 000 €), à l'association des Victoires de la musique (75 440 €), à la Fédération nationale des labels indépendants (70 000 €), à la Guilde des artistes de la musique (60 000€) ;
- à la contribution au financement de différentes structures ou conventions professionnelles de la filière musicale, telles que le MaMA ;
- aux versements réalisés au titre du dispositif d'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée, en soutien aux projets de développement des labels indépendants, distributeurs, plates-formes de musique en ligne et intermédiaires techniques des industries musicales (125 793 € en CP en faveur de 23 projets). Ce dispositif, abrogé par le décret n°2021-511 du 27 avril 2021, est maintenant assuré par le CNM.

Crédits déconcentrés (25 000 € en AE et CP)

Les crédits déconcentrés correspondent à la mise en œuvre des dispositifs de contrat de filière pour les musiques actuelles, contractualisation entre l'État, le CNM et les régions. Cet outil de politique publique est dédié à la musique, et couvre tout le champ du secteur musical, du spectacle vivant à la musique enregistrée. Le programme « Livre et Industries culturelles » participe en particulier au financement d'appels à projets visant la structuration du tissu économique des acteurs de l'industrie phonographique implantés dans les régions Occitanie (15 000 €) et Pays de la Loire (10 000 €).

SOUS-ACTION 02 : SOUTIEN DANS LE DOMAINE DU CINEMA ET PROTECTION DU PATRIMOINE

Crédits déconcentrés

Les interventions déconcentrées en faveur du cinéma, dédiées au soutien en région des festivals et des associations de diffusion, sont depuis 2018 prises en charge par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), répondant ainsi à la double volonté de renforcer la rationalisation des dépenses de l'État et la cohérence de ses modes d'action.

SOUS-ACTION 03 : HAUTE AUTORITÉ POUR LA DIFFUSION DES OEUVRES ET LA PROTECTION DES DROITS SUR INTERNET (HADOPI)

Crédits centraux (7 821 469 € en AE et CP)

La HADOPI a bénéficié en 2021 d'une subvention de 7 821 469 €, représentant la totalité de ses ressources. Celle-ci a permis de financer les missions d'appui au développement de l'offre légale et de protection des œuvres contre le téléchargement illégal confiées par le législateur à la Haute autorité :

- promouvoir le développement de l'offre légale et observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur Internet ;
- protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leur sont attachés ;
- réguler l'usage des mesures techniques de protection (MTP).

Ces crédits ont également permis à la HADOPI de répondre aux besoins liés à l'indemnisation des fournisseurs d'accès à Internet, selon les modalités fixées par le décret n° 2017-313 du 9 mars 2017 relatif aux modalités de compensation des surcoûts identifiables et spécifiques des prestations assurées par les opérateurs de communications électroniques à la demande de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

La loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique doit permettre un renforcement de ces missions à compter du 1er janvier 2022. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) se regroupent ainsi au sein de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) afin de mettre en place une nouvelle régulation de l'audiovisuel et du numérique, de défendre l'accès du public aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises et de mieux protéger les droits des créateurs. Dans ce contexte, les crédits précédemment dévolus au financement de la Hadopi, inscrits jusqu'en 2021 au programme 334, sont transférés au budget des services du Premier ministre (programme 308 « Protection des droits et libertés » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »).

SOUS-ACTION 04 : SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL

Crédits centraux (141 568 € en AE et CP)

Ces dépenses correspondent aux crédits versés dans le cadre du fonds d'indemnisation pour les tournages de flux, opéré par la DGMIC, dispositif instauré par le décret n° 2020-1794 du 30 décembre 2020 pour soutenir les entreprises de production dont les tournages sur le territoire national ont été interrompus ou abandonnés en raison de la crise sanitaire.

SOUS-ACTION 05 : CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Crédits centraux (38 000 000 € en AE et CP)

Ces dépenses correspondent au versement réalisé en faveur du CNM, destiné au renfort de ses interventions exceptionnelles en vue de consolider, dans le contexte de crise sanitaire, la reprise d'activité de la filière musicale, grâce à des crédits attribués au titre du décret n°2021-831 du 28/06/2021 portant transferts de crédits.

SOUS-ACTION 06 : CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE

Crédits centraux (112 000 000 € en AE et CP)

Ces dépenses correspondent à des dotations exceptionnelles versées au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), afin de financer les mesures suivantes en lien avec la situation sanitaire :

- 80 000 000 € destinés à la mise en œuvre de dispositifs de soutien au secteur du cinéma, attribués au titre du décret n°2021-831 du 28/06/2021 portant transferts de crédits,
- 32 000 000 € destinés à compenser les effets de la mise en place du passe sanitaire attribués dans le cadre de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Livres et industries culturelles

Programme n° 334 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	208 199 486	208 199 486	246 877 790	216 877 790	242 356 629	214 078 114
Subventions pour charges de service public	185 087 094	185 087 094	189 193 007	189 193 007	189 545 522	189 545 522
Dotations en fonds propres	23 112 392	23 112 392	57 684 783	27 684 783	52 811 107	24 532 592
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	10 924 954	9 379 562	7 263 371	10 441 473	7 079 260	10 130 238
Subventions pour charges de service public	6 724 174	6 724 174	6 887 559	6 887 559	6 718 480	6 718 480
Dotations en fonds propres	4 200 780	2 655 388	375 812	3 553 914	360 780	3 411 758
CNM - Centre national de la musique (P334)	161 033 475	161 033 475	15 795 000	15 795 000	58 320 818	58 320 818
Subventions pour charges de service public	63 998 475	63 998 475	15 795 000	15 795 000	20 305 818	20 305 818
Transferts	97 035 000	97 035 000			38 015 000	38 015 000
CNL - Centre national du livre (P334)	53 632 700	53 632 700	24 718 000	24 718 000	23 619 366	23 619 366
Subventions pour charges de service public	53 560 700	53 560 700	24 643 000	24 643 000	23 547 366	23 547 366
Dotations en fonds propres	72 000	72 000	75 000	75 000	72 000	72 000
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	147 000 000	147 000 000			112 000 000	112 000 000
Transferts	147 000 000	147 000 000			112 000 000	112 000 000
Universités et assimilés (P150)	315 266	315 266			354 560	354 560
Transferts	315 266	315 266			354 560	354 560
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	45 000	45 000			44 000	44 000
Subventions pour charges de service public					4 000	4 000
Transferts	45 000	45 000			40 000	40 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	45 000	45 000			45 000	45 000
Transferts	45 000	45 000			45 000	45 000
Total	581 195 881	579 650 489	294 654 161	267 832 263	443 819 633	418 592 096
Total des subventions pour charges de service public	309 370 443	309 370 443	236 518 566	236 518 566	240 121 186	240 121 186
Total des dotations en fonds propres	27 385 172	25 839 780	58 135 595	31 313 697	53 243 887	28 016 350
Total des transferts	244 440 266	244 440 266			150 454 560	150 454 560

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
BnF - Bibliothèque nationale de France	Réalisation 2020	0	2 161	6	0	0
	Prévision 2021	0	2 212	0	0	0
	Réalisation 2021	0	2 138	15	0	0
BPI - Bibliothèque publique d'information		194	45	5	0	1

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021					
	206 194	60 48	8 6	0 1	0 0	0 0
CNM - Centre national de la musique	0 0 0	46 111 102	4 5 5	0 0 0	0 0 0	0 0 0
CNL - Centre national du livre	15 16 14	49 49 50	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	0 0 0	450 453 457	7 12 7	1 5 5	5 6 3	0 0 0
Cinémathèque française	0 0 0	203 213 203	4 0 0	3 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	209 222 208	2 954 3 098 2 998	26 25 33	4 5 6	6 6 3	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	3 098	2 998

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-4	-4

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
BnF - Bibliothèque nationale de France	0	0	0
BPI - Bibliothèque publique d'information	0	0	0
CNM - Centre national de la musique	12 357 278	5 600 000	782 241
CNL - Centre national du livre	0	0	0
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	614 578 367	621 564 000	657 836 281
Cinémathèque française	0	0	0
Total	626 935 645	627 164 000	658 618 522

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Justification au premier euro

Opérateurs

OPÉRATEUR

BnF - Bibliothèque nationale de France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

L'audience en ligne des sites de la BnF se maintient à un très haut niveau, avec plus de 45 millions de visites, dans la continuité de l'accentuation des usages numériques depuis 2020 (malgré un léger recul 2021 par rapport à 2020 en raison de records de fréquentation durant le 1^{er} confinement) et une progression de 9 % par rapport à 2019. On doit notamment signaler les résultats de la bibliothèque numérique Gallica qui a reçu plus de 18 millions de visites en 2020. Elle constitue un outil majeur de visibilité et de diffusion du patrimoine national, en donnant accès aux documents numérisés de plus de 300 bibliothèques et institutions documentaires partenaires. RetroNews, le site de la presse éditorialisée de BnF-Partenariats, a connu une audience de 7,4 millions de visites, et les expositions virtuelles un total de 4,9 millions de visites.

La fréquentation physique a légèrement augmenté par rapport au début de la crise sanitaire en 2020, à la fois pour les salles de lecture et la programmation culturelle tout en demeurant fortement impactée par la crise sanitaire.

La BnF a entrepris une démarche d'envergure pour **repenser sa stratégie immobilière en l'articulant avec la gestion de ses collections** ce qui a conduit, d'une part, à élaborer un nouveau schéma d'implantation de ses collections et, d'autre part, à redéfinir le schéma directeur immobilier de l'établissement (SDI), démarche qui s'est achevée en 2021 et dont la mise en œuvre interviendra à compter de 2022. Pour déterminer la localisation du futur centre de conservation, la BnF a procédé à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI), dont l'objectif était d'identifier un foncier répondant à des critères précis (terrain exempt de risques pour le type de bâtiment envisagé, éloignement de moins de deux heures de Paris en transports en commun et de trois heures en voiture, qualité de l'environnement urbain, notamment) ainsi qu'un partenaire à même de participer au financement de l'investissement et de nouer une coopération culturelle forte. Au total, 54 collectivités territoriales de 7 régions et 29 départements ont répondu en proposant 72 fonciers. La BnF a retenu la proposition de site d'Amiens, projet porté par Amiens Métropole et soutenu par la ville d'Amiens, le département de la Somme et la région Hauts-de-France. Le nouveau pôle doit permettre de regrouper un conservatoire national de la presse et un centre de conservation pour ses collections.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	150	150			5	5
Dotations en fonds propres	150	150				
Transferts					5	5
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture						52
Transferts						52

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	174	174			40	40
Subventions pour charges de service public	174	174				
Transferts					40	40
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale		90				
Subventions pour charges de service public		90				
Transferts						
P334 – Livre et industries culturelles	208 199	208 199	246 878	216 878	242 357	214 078
Subventions pour charges de service public	185 087	185 087	189 193	189 193	189 546	189 546
Dotations en fonds propres	23 112	23 112	57 685	27 685	52 811	24 533
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					4	4
Subventions pour charges de service public					4	4
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	104	31				
Transferts	104	31				
P363 – Compétitivité					5 460	4 640
Subventions pour charges de service public					1 060	240
Dotations en fonds propres					4 400	4 400
P147 – Politique de la ville	41	41			50	50
Transferts	41	41			50	50
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	2 170	227				
Dotations en fonds propres	2 170	227				
Total	210 838	208 912	246 878	216 878	247 916	218 869

La subvention pour charges de service public connaît un écart par rapport à la LFI 2021 correspondant au montant de la réserve de précaution (- 2 716 864 € en AE et en CP) ajusté d'un transfert de la dotation en fonds propres vers la SCSP pour 2 130 000€ (2 044 800 € nets de gel) validé au budget rectificatif et par deux compléments de subvention versés en gestion : le premier d'un montant de 668 234 € pour contribuer au plan de rattrapage indemnitaire de l'établissement et à la mise à disposition d'un agent au titre de la Présidence française de l'Union européenne ; le second d'un montant de 356 345€ pour la prise en charge des surcoûts ponctuels relatifs à la réouverture de Richelieu.

La dotation en fonds propres connaît une diminution de - 3 152 191 € par rapport à la LFI 2021 correspondant au montant de la réserve de précaution (- 1 107 391 € en AE et en CP) ajusté d'un transfert de la dotation en fonds propres vers la SCSP pour 2 130 000€ (2 044 800 € net de gel) validé au budget rectificatif. Enfin, 30 M€ ont été attribués en AE correspondant au financement de la construction par la BnF de son futur pôle de conservation.

Les crédits versés à partir du programme 363 "Compétitivité" de la mission "Plan de relance" correspondent à la grande commande photographique dont la BnF est opérateur.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	145 738	147 180	Subventions de l'État	188 026	189 760
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	30 329	30 062	– subventions pour charges de service public	188 026	189 760
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	107 746	105 433	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	971	433
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	53 100	55 658	Revenus d'activité et autres produits	63 131	61 711
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	53 100	55 620	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50 100	11 629
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		38	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		27
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		39 269
Total des charges	253 483	252 613	Total des produits	252 127	251 904
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 356	710
Total : équilibre du CR	253 483	252 613	Total : équilibre du CR	253 483	252 613

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 644	4 024
Investissements	50 815	44 826	Financement de l'actif par l'État	24 533	25 695
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	743	9 567
			Autres ressources	13 713	30
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	50 815	44 826	Total des ressources	40 632	39 316
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 183	5 510

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
52 563	27 542	47 887

Le résultat de l'année 2021 (-710 k€) est supérieur aux prévisions initiales grâce à

- une baisse des charges (-0,3% soit -870 k€). L'augmentation des charges de personnel (+1,44 M€) a été plus que compensée par une baisse des charges de fonctionnement (-2,3 M€) ;

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Opérateurs

- une hausse de la SCSP de l'établissement décidée en cours d'année par redéploiement depuis sa dotation d'investissement qui compense la baisse des revenus d'activité et conduit à un léger infléchissement des produits (-0,1% soit - 223 k€) compensé par la baisse de charges.

La capacité d'auto-financement est nettement supérieure aux prévisions, s'établissant à 4 M€ contre 1,6 M€ prévu initialement. La diminution du niveau des investissements (-6 M€) conduit à constater des niveaux de trésorerie (47,9 M€) et de fonds de roulement (43,4 M€) plus élevés que prévus, mais en baisse de respectivement -4,7 M€ et -5,5 M€ par rapport à l'exercice 2020.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	145 738	145 738	147 669	147 669
Fonctionnement	59 459	55 873	52 037	49 839
Intervention	0	0	0	0
Investissement	53 272	50 815	41 740	37 780
Total des dépenses AE (A) CP (B)	258 469	252 426	241 445	235 288
dont contributions employeur au CAS pensions	28 480	28 480	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	223 831	221 256
Subvention pour charges de service public	188 026	189 546
Autres financements de l'État	24 533	24 533
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 273	7 177
Recettes fléchées	17 185	5 034
Financements de l'État fléchés	0	62
Autres financements publics fléchés	1 714	466
Recettes propres fléchées	15 470	4 506
Total des recettes (C)	241 016	226 290
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	11 410	8 998

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion valorisation	48 205	7 149	7 140	0	0	5 689	6 815	61 043	62 161
	48 844	5 868	5 465	0	0	6 511	6 272	61 223	60 581
Fonctions support	30 397	34 376	31 751	0	0	4 225	4 003	68 998	66 151
	30 800	28 728	28 536	0	0	3 519	3 579	63 046	62 915
Patrimoine collection	65 123	7 804	7 895	0	0	26 051	25 739	98 978	98 757
	65 986	7 474	7 374	0	0	14 652	14 199	88 112	87 559

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i>									
<i>Compte financier *</i>									
Patrimoine Immobilier	2 012	10 130	9 087	0	0	17 308	14 258	29 449	25 357
	2 038	9 967	8 465	0	0	17 058	13 730	29 064	24 233
Total	145 738	59 459	55 873	0	0	53 272	50 815	258 469	252 426
	147 669	52 037	49 839	0	0	41 740	37 780	241 445	235 288

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	11 410	8 998
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 800	288
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	13 210	9 285
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	13 210	9 285

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	4 609
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 609
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	13 210	4 676
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	3 829
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 210	847
Total des financements	13 210	9 285

* Voté

Le solde budgétaire de l'année 2021 (-9 M€) a été impacté par la crise sanitaire à hauteur de 3 M€ (-2 M€ de recettes et +1 M€ de dépenses). Il est toutefois en amélioration par rapport aux prévisions initiales grâce à une baisse des dépenses (-6,8 % soit -17,1 M€), de l'enveloppe de fonctionnement (-10,8 % soit -6 M€) et d'investissement (-25,6 % soit -13 M€). Au demeurant, la diminution des recettes est marquée (-6,1 % soit -14,7 M€) notamment par une baisse des recettes fléchées (-70,7 % soit -12,2 M€) dont notamment les recettes propres fléchées (-11 M€), correspondant à des dépenses d'investissement. En conséquence, le solde budgétaire, bien que déficitaire, est en amélioration de -11,4 M€ à -9 M€.

Les **dépenses de personnel** exécutées en 2021 s'élèvent à 147,67 M€ en progression de +3,25 M€ par rapport à 2020 dont +1,6 M€ liés à des facteurs exogènes à l'établissement (rattrapage indemnitaire ministériel (+960 K€), cotisations patronales (+626 K€)) et +345 k€ du fait d'un GVT positif.

Les **dépenses de fonctionnement** (49,84 M€) sont inférieures aux prévisions initiales (-6 M€) essentiellement en raison du décalage de la remise de la zone 2 de Richelieu et des économies réalisées par l'établissement pour minorer les impacts de la crise sanitaire sur les recettes. Le taux de consommation par rapport aux dernières prévisions s'établit à 94,9 % en AE et à 95 % en CP.

Les **dépenses d'investissement** (37,8 M€) sont significativement inférieures aux prévisions initiales (-13 M€ en CP). Cette diminution est largement déterminée par les mouvements sur crédits fléchés avec l'annulation, en dépenses comme en recettes, d'acquisitions patrimoniales financées par le mécénat. Hors crédits fléchés, les ajustements effectués témoignent du décalage de certaines opérations liées notamment au report de la livraison de la zone 2 de Richelieu et aux retards pris dans le contexte de la crise sanitaire.

Les besoins de trésorerie s'établissent au CF 2021 à 4,68 M€ contre 13,21 M€ initialement prévus. Cette amélioration de la situation est due à la diminution du déficit budgétaire entre le BI 2021 et le CF 2021 mais aussi au versement de la première part de la subvention pour la Grande commande photographique inscrite dans les opérations pour compte de tiers (sa comptabilisation sera opérée au fur et à mesure de la concrétisation des dépenses).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 167	2 212	2 153
– sous plafond	2 161	2 212	2 138
– hors plafond	6		15
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) en fin d'exercice s'établit à 2 153 ETPT en moyenne annuelle, dont 15 ETPT hors plafond.

Le schéma d'emploi de l'opérateur sur l'exercice 2021 est de -26 ETP.

OPÉRATEUR

BPI - Bibliothèque publique d'information

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, la Bpi a été ouverte tout au long de l'année (676 551 usagers comptabilisés pour 312 jours d'ouverture).

Malgré la crise sanitaire, la Bpi s'est efforcée de retrouver des conditions de fonctionnement normales tout en étant confrontée à la succession des mesures gouvernementales nécessitant une adaptation permanente de son organisation et de ses horaires.

Pour assurer le maintien d'un service de qualité aux usagers, une partie de la programmation a ainsi été assurée en ligne :

- L'exposition Catherine Meurisse « la vie en dessin », s'est tenue du 30 septembre 2020 au 25 janvier 2021 dans la bibliothèque. A cette occasion, la Bpi a développé quatre visites virtuelles disponibles sur son site internet ;
- Le festival de littérature contemporaine Effractions, Réel/fiction (25 février/1^{er} mars 2021) s'est tenu entièrement en ligne. Pour cette 2nde édition, Effractions a confirmé son identité autour de l'exploration des liens entre la littérature et le réel dans l'actualité littéraire. Durant cinq jours, 28 manifestations ont été organisées avec plus de 30 invités ;
- De même, l'édition 2021 du festival « Cinéma du réel » (du 12 au 21 mars 2021) s'est totalement déroulée en ligne (105 films diffusée sur la plateforme web). Cette 43^{ème} édition du festival a réuni 12 000 spectateurs sur la plateforme web. Après la clôture, toutes les rencontres étaient disponibles sur la chaîne YouTube du festival où elles ont été visionnées plus de 50 000 fois ;
- Côté programmation de la Cinémathèque du documentaire, la Bpi a connu une très belle année 2021 en dépit de la fermeture des salles de cinéma, puis de la mise en place du passe sanitaire pour l'accès aux salles de cinéma du Centre Pompidou. Proposées gratuitement en ligne de janvier à mai, les rétrospectives consacrées à Helena Trestikova, Dominique Cabrera et le grand cycle Pasolini, Pasoliniennes, Pasoliniens ont connu un franc succès. La fin juin a marqué un retour en salle en beauté avec la 1^{ère} rétrospective intégrale du grand documentariste italien Gianfranco Rosi, en 7 séances et une *masterclass* qui ont rassemblé 637 spectateurs.

Le retour historique de l'entrée des lecteurs par la piazza (à partir de juin) n'a pu être expérimentée que quelques semaines en raison du régime différent d'accueil du public entre la Bpi et le Centre, la Bpi étant exemptée de passe sanitaire.

L'année 2021 a, également, été marquée par l'annonce du report, décidé en réunion interministérielle, du projet de rénovation des espaces publics de la bibliothèque, dans le cadre du schéma directeur du Centre Pompidou qui implique la fermeture du bâtiment historique après les JO de 2024. Le projet de rénovation de la Bpi, qui devait initialement démarrer en 2021, devra donc s'articuler avec le schéma directeur du Centre.

Gouvernance et pilotage stratégique

Laurent Le Bon a été nommé président du CNAC-GP en juin 2021. Le mandat de la directrice de la Bpi a été renouvelé pour trois ans en octobre.

Sans attendre la fermeture du Centre, des travaux limités en site occupé, initiés dès la fin 2021 avec l'aménagement de la nouvelle entrée au niveau 2, vont être poursuivis en 2022 afin d'adapter l'aménagement des espaces à ce nouvel accès et d'intervenir sur des éléments nécessitant des interventions urgentes de maintenance : les sols et les sanitaires. L'année 2022 sera également consacrée à la réflexion sur l'évolution du projet de rénovation de la bibliothèque qui devra intégrer les nouvelles orientations programmatiques liées aux orientations stratégiques du nouveau président du Centre Pompidou.

Enfin, en matière de rationalisation des fonctions support, après avoir dématérialisé en 2020 la chaîne de la dépense, la Bpi a entrepris en 2021 de refondre son système d'information de gestion. En 2021, elle a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, refondu les processus relatifs à la gestion financière, aux marchés et aux contrats, et lancé un appel d'offres pour le choix d'un progiciel financier.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	10	10			30	30
Subventions pour charges de service public	10	10				
Transferts					30	30
P334 – Livre et industries culturelles	10 925	9 380	7 263	10 441	7 079	10 130
Subventions pour charges de service public	6 724	6 724	6 888	6 888	6 718	6 718
Dotations en fonds propres	4 201	2 655	376	3 554	361	3 412
Total	10 935	9 390	7 263	10 441	7 109	10 160

La subvention pour charges de service public connaît un écart de - 169 079 € en AE et en CP par rapport à la LFI 2021, correspondant au montant de la réserve de précaution (- 172 879 € en AE=CP), ajustée d'un complément en gestion de 3 800 € au titre de la participation du ministère de la Culture à l'organisation des « Assises de la formation en bibliothèque territoriale » (30 novembre 2021). La Bpi a par ailleurs bénéficié d'une subvention de 30 000 € du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » dans le cadre de la présidence française de l'UE.

La dotation en fonds propres connaît une diminution de -15 032 € en AE et -142 157 € en CP par rapport à la LFI 2021 correspondant au montant de la réserve de précaution ajusté de l'investissement courant (-15 032 € en AE et CP), ainsi que celle concernant les crédits complémentaires attribués au titre des travaux de rénovation de la Bpi (- 127 125 €).

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 096	2 465	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	6 735 6 735	6 762 6 762
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 695	4 249	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	466	509
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	600 600	600 600	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	601 400	489 348
Total des charges	7 791	6 714	Total des produits	7 801	7 760
Résultat : bénéfice	10	1 047	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	7 801	7 760	Total : équilibre du CR	7 801	7 760

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	210	1 298
Investissements	3 863	807	Financement de l'actif par l'État	3 412	3 412
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		101
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 863	807	Total des ressources	3 622	4 811
Augmentation du fonds de roulement		4 004	Diminution du fonds de roulement	241	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
10 183	9 772	14 136

Comme en 2020, le résultat de l'année 2021 (+1,05 M€) est supérieur aux prévisions initiales en raison de la baisse des charges du fait entre autres de la persistance de la crise sanitaire (-13,8 %, soit -1,1 M€, dont -0,63 M€ au titre des charges de personnel et -0,45 M€ au titre des charges de fonctionnement).

Les produits sont légèrement en deçà des prévisions initiales (-0,5 %, soit -41 k€), ce qui s'explique par la baisse des ventes de tickets repas aux agents de la Bpi.

La capacité d'auto-financement est nettement supérieure aux prévisions, s'établissant à 1,2 M€ contre 0,2 M€ initialement prévu. La diminution importante du niveau d'investissement (-3,1 M€), principalement liée à la suspension de l'échéancier de versement des crédits à l'OPPIC dans le cadre des travaux de rénovation, génère un niveau de trésorerie et de fonds de roulement plus élevé que prévu.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 096	3 096	2 577	2 577
Fonctionnement	4 019	4 095	3 568	3 471
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 540	3 863	946	761
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 655	11 054	7 090	6 808
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	7 301	7 283
Subvention pour charges de service public	6 715	6 718
Autres financements de l'État	381	404
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	5	7
Recettes propres	201	154
Recettes fléchées	3 512	3 466
Financements de l'État fléchés	3 051	3 051
Autres financements publics fléchés	461	415
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	10 813	10 749
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	3 941
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	241	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des publics	374	161	186	0	0	85	85	620	645
	339	144	169	0	0	148	148	632	656
Coopération	0	228	242	0	0	100	100	328	342
	0	162	154	0	0	129	129	291	283
Fonctions supports	2 063	1 337	1 363	0	0	1 345	3 668	4 745	7 095
	1 654	1 152	1 095	0	0	634	388	3 441	3 137
Offre documentaire	339	1 572	1 573	0	0	0	0	1 911	1 912

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i> Compte financier *									
	248	1 560	1 486	0	0	0	62	1 809	1 796
Valorisation de l'offre documentaire	319 335	721 549	731 568	0 0	0 0	10 34	10 34	1 051 919	1 061 936
Total	3 096 2 577	4 019 3 568	4 095 3 471	0 0	0 0	1 540 946	3 863 761	8 655 7 090	11 054 6 808

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	241	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	241	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 954
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 051
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	903
Total des besoins	241	3 954

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 941
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	13
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	3 954
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	241	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	241	0
Total des financements	241	3 954

* Voté

Le solde budgétaire s'élève à +3 940 825 € à l'issue de l'exercice 2021. Ce solde budgétaire positif s'explique principalement par l'écart entre les recettes encaissées au titre du projet de rénovation et le décalage du versement des CP à l'OPPIC, suite à l'annonce du report du projet de rénovation de la Bpi dans le cadre du schéma directeur du Centre Pompidou.

Les dépenses de personnel exécutées en 2021 correspondent à 83,2 % de la prévision du budget initial. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la persistance d'une sous-exécution des dépenses de restauration (fermeture des restaurants sur une partie de l'année 2021, mise en place de mesures exceptionnelles liées au travail à distance, etc.) ainsi que la diminution conjoncturelle des dépenses en vacances d'accueil et de rangement, liée à la réduction des plages horaires d'ouverture de la bibliothèque suite aux mesures gouvernementales. Enfin, le contexte

de crise n'a pas permis à la Bpi de mener l'ensemble des recrutements prévus (postes de contractuels permanents), conduisant ainsi à une sous consommation des crédits alloués à la masse salariale.

Les **dépenses de fonctionnement** sont inférieures aux prévisions initiales (-451 k€ en AE et -624 k€ en CP). Cette exécution résulte, du décalage du projet de rénovation (notamment la déprogrammation des opérations de déménagement des collections) et de la crise sanitaire avec l'annulation d'évènements culturels et de médiations. Le taux de consommation s'établit cependant à près de 88,8 % en AE et 84,8 % en CP.

Le taux d'exécution **des dépenses d'investissement** (61,4 % en AE et 19,7 % en CP) s'explique essentiellement par la suspension des versements de crédits de rénovation à l'OPPIC à la suite de l'annonce du report du projet de rénovation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	50	68	54
– sous plafond	45	60	48
– hors plafond	5	8	6
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>	1		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		206	194
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		206	194
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

OPÉRATEUR

CNM - Centre national de la musique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Le Centre national de la musique (CNM) a vu le jour au 1^{er} janvier 2020, et a très vite été amené à assumer pleinement sa mission de « maison commune » de la musique en se mobilisant dès les premiers mois et tout au long des années 2020 et 2021 pour mettre en œuvre des mesures de secours et de soutien à l'ensemble des structures de la filière musicale, très lourdement impactée par le contexte sanitaire.

En 2021, le CNM a ainsi bénéficié de crédits exceptionnels pour animer ces dispositifs d'urgence et de relance, avec 175 M€ correspondant au premier volet du Plan de relance, complétés par 38 M€ issus du programme 334 et de 30 M€ du programme 131 pour renforcer ses interventions en direction des festivals, des captations de spectacles et de la compensation des pertes de billetteries résultant des mesures de réduction de jauges.

En parallèle, le CNM a pu poursuivre sa structuration administrative, après l'intégration le 1^{er} novembre 2020 des associations d'intérêt général de la filière musicale : Bureau Export de la musique française (Burex), Fonds pour la

Création Musicale (FCM), Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF), Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA). Il a ainsi conclu en mars 2021 un nouvel accord d'entreprise et a réuni ses effectifs au sein d'un nouveau siège dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Il a également, à compter du 1er octobre 2020, commencé à délivrer, au nom du ministre chargé de la culture, les agréments prévus pour le bénéfice du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques et du crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique précise la composition et les attributions du conseil d'administration (CA) de l'établissement et lui adjoint un conseil professionnel (CP) dont la vocation est de représenter la filière musicale.

Le CA comprend 25 membres, outre le président de l'établissement : sept représentants de l'Etat, cinq dirigeants d'établissements publics nationaux, six personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture, cinq représentants d'organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et deux représentants élus par le personnel permanent de l'établissement. Il règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.

Le CP comporte 40 membres représentants des organisations directement concernées par l'action de l'établissement. Il émet un avis consultatif préalable à l'examen par le CA de certains projets de délibération, et peut également examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement, organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le CA au titre de son expertise sectorielle et professionnelle ou formuler toutes recommandations utiles au CA.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence					280	285
Transferts					280	285
P131 – Création	1 622	1 622			32 129	32 129
Subventions pour charges de service public	1 000	1 000			1 781	1 781
Transferts	622	622			30 348	30 348
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					950	950
Subventions pour charges de service public					840	840
Transferts					110	110
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	105	105				
Transferts	105	105				
P334 – Livre et industries culturelles	161 033	161 033	15 795	15 795	58 321	58 321
Subventions pour charges de service public	63 998	63 998	15 795	15 795	20 306	20 306
Transferts	97 035	97 035			38 015	38 015
P363 – Compétitivité					175 030	175 030
Transferts					175 030	175 030
Total	162 761	162 761	15 795	15 795	266 710	266 714

La dotation budgétaire 2021 du CNM connaît plusieurs écarts par rapport aux dotations prévues en LFI, en raison :

- D'une dotation exceptionnelle issue du Plan de relance (programme 363) de 175 M€ en vue de soutenir les acteurs du secteur musical, profondément sinistré par la crise sanitaire ;
- D'un transfert de 38 M€ depuis le programme 334 pour accompagner la reprise d'activité du secteur et compenser les jauges réduites en raison des mesures sanitaires au cours de l'année ;
- D'un transfert de 30 M€ depuis le programme 131 destiné à alimenter un fonds de soutien exceptionnel aux festivals et aux captations audiovisuelles de spectacles ;
- D'un complément de subvention pour charge de service publique de 2,6 M€ sur le programme 131 et sur le programme 361 correspondant à la dotation anciennement versée à l'IRMA (fusionnée avec le CNM en 2020), à un programme de soutien aux résidences, et pour alimenter un fonds pour la sécurité des sites et des manifestations culturelles dans le champ de la musique.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 400 120	7 282 113	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	191 863 191 863	266 867 266 867
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 779	6 942	Fiscalité affectée	5 600	782
Intervention (le cas échéant)	267 835	163 378	Autres subventions	1 489	1 701
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	351	575	Revenus d'activité et autres produits	2 358	4 314
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	351	549	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		164
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		26	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		105
Total des charges	285 014	177 602	Total des produits	201 310	273 665
Résultat : bénéfice		96 063	Résultat : perte	83 704	
Total : équilibre du CR	285 014	273 665	Total : équilibre du CR	285 014	273 665

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	83 354		Capacité d'autofinancement		96 368
Investissements	5 690	1 923	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	998	1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	89 043	1 923	Total des ressources	998	96 369
Augmentation du fonds de roulement		94 446	Diminution du fonds de roulement	88 045	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
128 444	65 601	234 314

Le résultat de l'année 2021 (+96 M€) ainsi que la trésorerie en fin d'exercice (234 M€) sont exceptionnels et largement supérieurs aux prévisions initiales en raison du volume important des subventions de l'Etat perçues en cours d'année 2021 visant à alimenter des dispositifs de soutien et de sauvegarde de l'ensemble de la filière musicale, dont une partie des crédits a finalement vocation à être consommée en 2022 du fait de la persistance d'une situation sanitaire dégradée au cours de l'année et du décalage de la reprise d'activité du secteur que celle-ci a induit.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 400	8 400	7 223	7 223
Fonctionnement	8 429	7 164	5 417	4 956
Intervention	267 835	229 990	181 118	149 125
Investissement	2 220	1 887	1 336	619
Total des dépenses AE (A) CP (B)	286 883	247 441	195 094	161 923
dont contributions employeur au CAS pensions	120	120	113	113

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	26 710	24 682
Subvention pour charges de service public	20 306	21 103
Autres financements de l'État	797	0
Fiscalité affectée	5 000	3 113
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	608	467
Recettes fléchées	172 250	247 378
Financements de l'État fléchés	170 761	245 802
Autres financements publics fléchés	1 489	1 576
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	198 960	272 060
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	110 137
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	48 481	0

* Voté

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Edition	0 0	96 34	81 23	0 0	0 0	0 0	0 0	96 34	81 23
Formation	0 0	256 98	218 71	0 0	0 0	5 0	4 0	261 98	222 71
Ressource Observation	0 0	1 538 377	1 307 354	0 0	0 0	0 0	0 0	1 538 377	1 307 354
Support	8 400 7 223	6 539 4 908	5 558 4 508	0 0	0 0	2 215 1 336	1 882 619	17 154 13 467	15 841 12 350
Taxe Fiscales	0 0	0 0	0 0	267 835 181 118	229 990 149 125	0 0	0 0	267 835 181 118	229 990 149 125
Total	8 400 7 223	8 429 5 417	7 164 4 956	267 835 181 118	229 990 149 125	2 220 1 336	1 887 619	286 883 195 094	247 441 161 923

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	48 481	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 470	1 758
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	18	0
Autres décaissements non budgétaires	0	7 963
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	51 969	9 721
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	105 870
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	105 870
Total des besoins	51 969	115 591

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	110 137
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	998	501
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	18	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4 953
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 016	115 591
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	50 954	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	50 954	0
Total des financements	51 969	115 591

* Voté

Le solde budgétaire de l'année 2021 (+110 M€) revêt un caractère exceptionnel en raison de la crise sanitaire, du fait d'importantes dotations budgétaires réalisées en cours d'année au titre du soutien aux acteurs de la filière musicale, dont une partie seulement a été effectivement engagée en 2021, du fait :

- du report en 2022 d'engagements et de paiements correspondant à des aides attribuées par des commissions de fin d'année 2021 ;
- d'une reprogrammation d'une partie importante de ces dotations en 2022, en raison d'une reprise d'activité du secteur musical plus tardive que prévue du fait de la succession des vagues épidémiques et du maintien de restrictions au cours de l'année 2021. Le report de l'attribution de ces aides provoque mécaniquement la hausse du fonds de roulement de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	50	116	107
– sous plafond	46	111	102
– hors plafond	4	5	5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les délais de recrutement de personnel plus longs qu'initialement envisagé sur certains postes et la mobilisation des ressources sur les missions prioritaires de gestion de crise ont emporté des conséquences sur le niveau de consommation du plafond d'emploi initialement envisagé.

Il est à noter qu'à fin la du mois de janvier 2021, l'exécution des ETPT sous plafond est de 91,1 ; à fin du mois décembre 2021, elle est de 112,7 ; la moyenne pour l'année étant de 101,5 ETPT sous plafonds. Cette évolution significative de +23,7%, témoigne de la montée en puissance de l'établissement en 2021 malgré le contexte de fusion récente et de crise sanitaire.

Le CNM réalise ainsi en 2021 un schéma d'emploi de **+18,1 ETP**.

OPÉRATEUR

CNL - Centre national du livre

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Face à la crise sanitaire et économique, le CNL a mis en œuvre, un plan d'urgence et un plan de soutien en faveur du secteur du livre, via trois budgets rectificatifs en 2021. L'établissement a ainsi multiplié par deux son budget d'intervention au cours de l'année.

Afin de préserver la diversité des acteurs du livre, le CNL, en lien avec les DRAC, a mobilisé 16 M€ de crédits exceptionnels en 2021 dans le cadre des plans d'urgence et de relance en complément des dispositifs classiques (notamment pour les acquisitions de livres par les bibliothèques et la modernisation des librairies).

Cet exercice aura également été marqué par la refonte des aides numériques de l'établissement, afin de les adapter aux nouveaux usages, en soutenant le développement des services en ligne et la création de livres audio, dont la croissance pendant la crise sanitaire témoigne d'un intérêt grandissant, particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes.

En juin 2021, la lecture a été déclarée grande cause nationale par le Président de la République, afin de répondre à la baisse tendancielle du lectorat des jeunes. L'établissement a donc initié de nombreuses actions afin d'encourager la lecture.

Le déploiement de la 7^e édition de « Partir en Livre », la grande fête du livre pour la littérature jeunesse, a ainsi marqué une première étape de cet engagement. Grâce au soutien de ses ambassadeurs, Soledad Bravi, Yannick Bestaven et Oxmo Puccino, plus de 4 000 événements gratuits se sont tenus sur tout le territoire et ont permis de toucher un grand nombre d'enfants et de familles, au cœur de l'été.

Le transfert au CNL de l'organisation des « Nuits de la lecture » (NDL) a été acté en 2021 pour la 6^{ème} édition prévue du 20 au 23 janvier 2022 sur le thème « Aimons toujours ! Aimons encore ! ». Cette manifestation nationale créée en 2017 par le ministère de la Culture mobilise les différents acteurs de la chaîne du livre sur tous les territoires pour célébrer le plaisir de lire et démocratiser l'accès à la culture. Malgré la crise sanitaire, les NDL ont ainsi rassemblé, en 2021, plus de 2 000 événements en France et dans une trentaine de pays. Elles sont devenues un rendez-vous important de la vie culturelle au plus près des territoires.

Le CNL a également contribué à l'organisation de « BD 20-21 » qui s'est appuyée sur une programmation multiforme en lien avec le CIBDI et la DGMIC. Malgré le contexte de crise sanitaire, près de 2 000 événements ont été organisés qui se sont poursuivis jusqu'en juin 2021.

Afin d'améliorer sa connaissance des pratiques de lecture, en septembre 2020 l'établissement a publié une étude visant à mesurer les pratiques des Français, en matière de bande dessinée en lien avec l'évènement « BD 20-21 ». Cette étude a été complétée, en juin 2021, par un panorama de la bande dessinée en France, décryptant les grandes tendances et les dynamiques du secteur depuis 10 ans. En mars 2021, le CNL a également publié la quatrième vague de son baromètre sur les Français de plus de 15 ans et la lecture.

Le CNL a initié en 2021 un programme expérimental de résidences d'auteurs jeunesse dans les colonies de vacances et centres de loisirs qui participent aux « vacances apprenantes », opération portée par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Au second semestre 2021 et en 2022, le CNL renforcera plus largement son soutien aux auteurs, priorité ministérielle, en proposant une stratégie adaptée. Dans ce cadre, il mènera à bien un travail spécifique sur les résidences d'écriture. La structuration du réseau de ces résidences et le partage de bonnes pratiques ont en effet été identifiés comme un besoin autant de la part des structures d'accueil que des auteurs.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le CNL est dirigé par une Présidente, nommée le 18 novembre 2020, elle est secondée par un directeur général nommé le 22 janvier 2021. Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2021 pour permettre notamment la poursuite du plan de relance en faveur des professionnels du livre et la mise en œuvre de la Lecture – grande cause nationale.

En matière immobilière, le CNL répond depuis 2019 à ses obligations réglementaires, son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2017/2021 ayant été approuvé en 2018, avec des travaux d'accessibilité finalisés l'année suivante. Un nouveau SPSI sera approuvé au cours de l'année 2022.

Le CNL prépare un nouveau contrat d'objectif et de performance dont le projet devrait aboutir en 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					400	400
Subventions pour charges de service public					400	400
P230 – Vie de l'élève	25	25				
Subventions pour charges de service public	25	25				
P334 – Livre et industries culturelles	53 633	53 633	24 718	24 718	23 619	23 619
Subventions pour charges de service public	53 561	53 561	24 643	24 643	23 547	23 547
Dotations en fonds propres	72	72	75	75	72	72
P363 – Compétitivité					12 161	12 161
Transferts					12 161	12 161
Total	53 658	53 658	24 718	24 718	36 180	36 180

Les recettes du CNL proviennent en majorité, de la subvention pour charges de service public (SCSP) dont le montant net de gel s'est élevé à 23 547 366 €, ainsi que d'une dotation en fonds propres de 72 000 € du ministère de la culture. Le CNL a également reçu une subvention de 400 000 € du programme 361 pour l'organisation de la sixième édition des Nuits de la lecture.

Dans une année encore fortement marquée par les conséquences économiques de la crise sanitaire, le CNL a continué d'accompagner la filière du livre au-delà de ses dispositifs courants, en prolongeant des aides exceptionnelles et un plan de relance 2021, financés sur le programme 363 à hauteur de 12,2 M€.

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	3 496	3 290	Subventions de l'État	23 787	36 108
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	297	216	– subventions pour charges de service public	23 787	36 108
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 251	3 158	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	17 848	32 446	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	200	280	Revenus d'activité et autres produits	205	237
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	200	280	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	30	50
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	40	47
Total des charges	23 595	38 894	Total des produits	23 992	36 346
Résultat : bénéfice	397		Résultat : perte		2 548
Total : équilibre du CR	23 992	38 894	Total : équilibre du CR	23 992	38 894

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement		2 365	Capacité d'autofinancement	527	
Investissements	1 372	1 489	Financement de l'actif par l'État	72	72
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 700	1 725
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 372	3 854	Total des ressources	2 299	1 797
Augmentation du fonds de roulement	927		Diminution du fonds de roulement		2 057

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
32 959	26 474	31 288

Le résultat de l'année 2021 est inférieur aux prévisions initiales et se traduit par une perte de 2,55 M€ ; Au total, les crédits d'intervention s'élèvent à 32,4 M€ dont 15,96 M€ consacrés par le CNL aux plans de relance et d'urgence.

Le niveau final du fonds de roulement s'élève à 30,8 M€, dont 3,5 M€ fléchés sur le plan de relance pour les librairies et le plan d'urgence en faveur des auteurs, avec un niveau final de trésorerie de 31,3 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 800	3 800	3 613	3 613
Fonctionnement	2 359	2 701	3 452	2 418
Intervention	17 848	17 848	33 328	32 231
Investissement	72	72	72	67
Total des dépenses AE (A) CP (B)	24 079	24 421	40 464	38 330
dont contributions employeur au CAS pensions	297	297	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	23 962	24 066
Subvention pour charges de service public	23 787	23 947
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20	9
Recettes propres	155	110
Recettes fléchées	92	12 294
Financements de l'État fléchés	72	12 233
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	20	61
Total des recettes (C)	24 054	36 359
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	367	1 970

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonction support	3 800	1 186	1 528	0	0	72	72	5 058	5 400
	3 613	2 288	1 537	0	0	72	67	5 973	5 217
Soutien à la création	0	0	0	10 261	10 252	0	0	10 261	10 252
	0	0	0	11 123	10 923	0	0	11 123	10 923
Soutien à la diffusion	0	28	28	4 099	4 108	0	0	4 127	4 136
	0	28	28	18 687	17 791	0	0	18 715	17 819
Valorisation	0	1 145	1 145	3 488	3 488	0	0	4 633	4 633
	0	1 136	854	3 518	3 518	0	0	4 654	4 371
Total	3 800	2 359	2 701	17 848	17 848	72	72	24 079	24 421
	3 613	3 452	2 418	33 328	32 231	72	67	40 464	38 330

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	367	1 970
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 300	1 422
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	23	10
Autres décaissements non budgétaires	0	10
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 690	3 412
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	33	0
Abondement de la trésorerie fléchée	1	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	32	0
Total des besoins	1 723	3 412

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 700	1 731
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	23	10
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 723	1 741
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	1 672
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 178
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	494
Total des financements	1 723	3 412

* Voté

Le solde budgétaire de l'année 2021 est déficitaire de -1,97 M€. Il aurait été déficitaire de -4,1 M€ sans un versement en toute fin d'exercice d'une subvention de 2,1 M€ au titre de la modernisation des librairies, dans le cadre du plan de relance, en anticipation d'aides qui seront versées en 2022.

Ce déficit 2021 est imputable au décalage entre l'encaissement de dotations exceptionnelles en 2020 pour soutenir le secteur face à la crise sanitaire et le décaissement de nombreuses aides correspondantes en 2021, le solde budgétaire de l'exercice 2020 était ainsi de +11,47 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	49	49	50
– sous plafond	49	49	50
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		16	14

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		16	14
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le CNL s'est vu notifier en 2021 un plafond d'emploi de 50,5 ETPT en plus des 16 ETPT gérés directement par le ministère de la Culture. Le plafond a été augmenté en gestion de 1,5 ETPT pour permettre d'absorber le surcroît d'activités lié à la mise en œuvre du plan de relance notamment pour la gestion du dispositif d'aide aux bibliothèques pour l'acquisition de livres auprès des librairies de proximité.

Le schéma d'emploi exécuté par le CNL sur l'exercice 2021 est de +3,8 ETP.

OPÉRATEUR

CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Au-delà de l'impact de la crise sur la filière du cinéma et de l'image animée, **l'exécution du budget 2021 a été, comme en 2020, fortement affectée par la situation sanitaire**. Depuis mars 2020, l'action du CNC est prioritairement tournée vers l'accompagnement du secteur au moyen de mesures d'urgence, de sauvegarde et de relance, déployées selon les différents temps de la crise. L'effort financier de l'Etat pour aider des secteurs encore fragilisés, à la réouverture des salles ou lors de l'introduction du passe sanitaire dans les salles de cinéma, mais également pour financer les mesures du plan de relance, s'élève à un total de 431,5 M€ sur la période 2020-2022.

Le CNC a parallèlement **poursuivi l'exercice de ses missions traditionnelles**, s'appuyant pour ce faire sur des ressources fiscales en hausse par rapport à 2020 mais toujours sensiblement en-deçà de 2019, ainsi que sur des soutiens automatiques et sélectifs maîtrisés, traduisant les effets des mesures d'économies adoptées avant la crise (plan de transformation audiovisuel et rabout transversal sur les soutiens cinéma). Ces éléments permettent d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre en 2021, mais participent également au financement des priorités du CNC en 2022, via la poursuite de mesures d'accompagnement en sortie de crise et l'adoption de réformes structurantes pour la filière.

Le CNC a maintenu une organisation agile afin d'adapter son action au gré de l'évolution de la crise. Le conseil d'administration du CNC s'est réuni huit fois en 2021, dont quatre à titre exceptionnel (en janvier, mai, juillet et novembre 2021) pour adapter les dispositifs préexistants ou adopter de nouvelles mesures de soutien à la filière. Ainsi de nouvelles mesures d'urgence ont-elles été adoptées pour accompagner la filière cinéma à la réouverture des salles en mai 2021, financées par une dotation exceptionnelle de l'Etat de 80 M€. Ultérieurement, de nouvelles aides ont été mises en œuvre pour compenser l'effet négatif du passe sanitaire sur la fréquentation des cinémas (32 M€).

Parallèlement à cette situation de crise, le CNC a conduit plusieurs chantiers structurants. On peut citer principalement :

- l'intégration des plateformes dans l'écosystème français de production, entamée par la transposition de la directive sur les services de médias audiovisuels (dite « directive SMA ») par l'ordonnance du 21 décembre 2020, qui a été complétée par le décret SMAD du 22 juin 2021. Ce dernier prévoit des obligations de contribution à la production ambitieuses et sans équivalent en Europe. Le taux de contribution

des plateformes est de 20 à 25 % de leur chiffre d'affaires en France selon leur positionnement dans la chronologie des médias, avec un niveau élevé de préfinancement des œuvres et une part importante réservée aux œuvres d'expression originale française. Le décret SMAD prévoit aussi un couloir d'obligations spécifiques réservé à chacun des genres d'œuvres, audiovisuel et cinéma, afin de préserver la création cinématographique. Enfin, la production indépendante est consacrée par un niveau d'obligation élevé et par une définition stricte de l'indépendance, tant par rapport aux œuvres qu'aux entreprises qui les produisent ;

- la négociation d'un nouvel accord relatif à la chronologie des médias tout au long de l'année 2021. Celui-ci, signé le 24 janvier 2022 et étendu par un arrêté ministériel du 4 février 2022, parachève l'intégration des plateformes dans l'écosystème français de coproduction, en trouvant un équilibre entre la production et la valorisation de la salle de cinéma et l'impatience croissante du public pour accéder aux films. Ainsi, la salle de cinéma est sanctuarisée, aucune exploitation simultanée n'étant possible et la plupart des diffuseurs avancent dans la chronologie, qui est resserrée, passant de 44 à 36 mois.

S'agissant des faits marquants de l'activité de l'établissement au cours de l'année 2021, on peut citer :

- la poursuite des sessions de formation visant à prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles : depuis le 1^{er} janvier 2021, l'attribution et le versement de toutes les aides du CNC sont conditionnés au respect par leurs bénéficiaires d'obligations de prévention du harcèlement sexuel. L'inscription et le suivi de la formation organisée par le CNC conditionne l'accès à l'aide ;
- la mise en place du plan Action ! pour une politique publique de transition écologique et énergétique dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée : à travers ce plan, le CNC poursuit deux objectifs : accompagner la filière pour répondre aux défis climatiques et en faire un moteur de la transformation écologique et énergétique de la France. En 2022, première année de ce plan, cinq actions seront développées : la création d'un observatoire de la transition écologique et énergétique ; la création d'une méthodologie commune pour mesurer l'impact carbone des œuvres en collaboration avec les diffuseurs ; la mise en place de formations initiales dans les écoles de cinéma, d'animation et de jeux vidéo (en partenariat avec Audiens et BNP Paribas) ; la mise à disposition des professionnels de ressources et de bonnes pratiques ; la valorisation des actions existantes et des initiatives qui émergent chez les professionnels ;

Enfin, le CNC a poursuivi ses chantiers d'amélioration de sa gestion :

- le nouvel applicatif permettant la dématérialisation des Registres du cinéma et de l'audiovisuel (RCA) est effectif depuis le 15 septembre 2021 ;
- la consolidation des procédures de gestion financière des soutiens se poursuit, avec le déploiement progressif de « CNC MesAides », application de gestion des soutiens remplaçant progressivement SOFI, actuelle application gérant le calcul des soutiens automatiques développée il y a près de 30 ans. De plus, le renouvellement de l'actuel système d'information financier du CNC a été lancé en septembre 2021 et est soumis à l'approbation du conseil d'administration du 31 mars 2022. Il permettra au CNC de se doter d'un logiciel consolidant sa gestion financière, budgétaire et comptable, entièrement conforme aux exigences du décret GBCP.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dominique Boutonnat a été nommé président du CNC à l'issue du Conseil des ministres du 24 juillet 2019.

Concernant l'activité de l'établissement, un service de l'attractivité a été créé et rattaché à la direction du numérique de l'établissement en novembre 2021 à la suite de l'intégration au CNC des activités et du personnel de l'association Film France. Ce nouveau service a pour objectif principal de développer des actions de prospection internationale et de coordonner les réseaux et les professionnels qui participent à cet effort collectif, en particulier le réseau des commissions du film locales, présentes sur tout le territoire. Ce nouveau cadre organisationnel doit permettre, parallèlement au grand plan d'investissement et d'innovation « France 2030 » annoncé par le président de la République et doté de 400 M€ au service de l'appareil de production et des savoir-faire techniques français dans le cinéma et l'audiovisuel, de faire de la France la « grande fabrique des images » du XXI^{ème} siècle.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	235	235			235	235
Transferts	235	235			235	235
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					70	70
Transferts					70	70
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	80	80				
Transferts	80	80				
P334 – Livre et industries culturelles	147 026	147 026			112 000	112 000
Subventions pour charges de service public	26	26				
Transferts	147 000	147 000			112 000	112 000
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		225				
Transferts		225				
P363 – Compétitivité					165 000	165 000
Transferts					165 000	165 000
P147 – Politique de la ville	600	600			600	600
Transferts	600	600			600	600
Total	147 941	148 166			277 905	277 905

Les sommes encaissées en 2021 correspondent principalement aux dotations exceptionnelles de l'Etat prévues dans le cadre de la crise sanitaire, s'élevant à un montant total de 277 M€. Elles se décomposent comme suit :

- Plan de relance du CNC : 165 M€ (programme 363)
- Dotation afin de financer des mesures d'accompagnement de la filière lors de la réouverture des salles de cinéma le 19 mai 2021 : 80 M€ (programme 334)
- Dotation visant à accompagner la filière lors de la mise en place du passe sanitaire : 32 M€ (programme 334).

Les deux dotations relatives aux mesures d'accompagnement à la réouverture des salles et lors de la mise en œuvre du passe sanitaire n'étaient, par nature, pas connues au stade du vote de la loi de finances pour 2021, ce qui explique l'écart entre la LF 2021 et la réalisation pour 2021.

Les autres crédits enregistrés correspondent aux contributions du ministère de la Culture au titre du dispositif pour la création artistique multimédia et numérique (DICRÉAM).

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	30 873 1 367	29 791 1 275	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	165 762 165 762	278 836 278 836
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 726	146 229	Fiscalité affectée	621 564	657 836
Intervention (le cas échéant)	808 587	755 165	Autres subventions	1 788	1 043
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	23 778 23 778	68 449 68 302	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	64 480 47 263 98	75 668 57 554 1 183
Total des charges	903 185	931 185	Total des produits	853 594	1 013 383
Résultat : bénéfique		82 199	Résultat : perte	49 591	
Total : équilibre du CR	903 185	1 013 383	Total : équilibre du CR	903 185	1 013 383

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	73 173		Capacité d'autofinancement		92 911
Investissements	79 240	77 142	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	65 760	68 899
Remboursement des dettes financières	1 227	1 227	Augmentation des dettes financières		13 602
Total des emplois	153 641	78 369	Total des ressources	65 760	175 412
Augmentation du fonds de roulement		97 043	Diminution du fonds de roulement	87 881	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
635 576	371 886	745 433

En 2021, le résultat de l'établissement s'élève à 82,2 M€. Il traduit les faits de gestion suivants :

- un solde de 43,8 M€ sur les crédits relevant du plan de relance et des autres mesures « covid-19 » financés par dotations de l'Etat : celui-ci s'explique par le décalage entre le financement des mesures de relance, de

sauvegarde et d'urgence financées par l'Etat via des dotations budgétaires exceptionnelles et le versement effectif des subventions à leurs bénéficiaires. Cet excédent a vocation à être symétriquement résorbé en 2022 une fois les aides versées ;

- un solde net de gestion de 58,8 M€ sur le périmètre « traditionnel » du budget de soutien du CNC, dont 21,5 M€ étaient anticipés au stade du BR5 / 2021. L'amélioration par rapport aux prévisions du BR5 (+37,3 M€) s'explique essentiellement par un rendement des taxes, notamment la taxe vidéo, meilleur que prévu (+12,6 M€) et par des économies réalisées sur les soutiens (+20,4 M€) ;
- un solde de gestion net de 2,7 M€ sur le budget relatif à la gestion des soutiens et du CNC, dont 0,4 M€ avaient été anticipés au stade du BR5 / 2021. L'amélioration par rapport aux prévisions du BR5 (+2,3 M€) est notamment due à des ressources propres dynamisées par la reprise d'activité des salles à partir du mois de mai (1,0 M€) et à des économies sur les dépenses de gestion (1,7 M€) ;
- enfin, à d'autres éléments pour un montant de -23,1 M€ correspondant principalement à des éléments prévus dès le BI 2020 tels que l'utilisation des soldes de gestion des exercices antérieurs, la mobilisation de réserves spécifiques, d'excédents d'exploitation ou de reports pour financer des dépenses 2021 (-11,4 €), et à la reprogrammation sur 2022 d'AE qu'il n'a pas été possible d'engager avant la clôture de la gestion 2021 (+21,0 M€).

L'exécution 2021 se traduit par une capacité d'autofinancement de 92,9 M€, résultant notamment comme en 2020 de la réception de dotations budgétaires exceptionnelles de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire ayant vocation à être intégralement dépensées en 2022.

Le niveau du fonds de roulement au 31/12/2021 (804,0 M€) est en augmentation de 97,0 M€ par rapport au niveau constaté au 31/12/2020. Cette évolution tient essentiellement au résultat de l'établissement s'élevant à 82,8 M€, mais également à la mise sous séquestre de sommes dans le cadre des contrôles fiscaux diligentés par le CNC notamment sur la taxe sur les services de télévision distributeur (+13,6 M€ en 2021).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	33 883	33 883	32 434	32 434
Fonctionnement	33 681	36 338	51 935	51 359
Intervention	731 529	744 887	759 890	713 307
Investissement	83 560	79 230	79 056	77 204
Total des dépenses AE (A) CP (B)	882 653	894 337	923 315	874 304
dont contributions employeur au CAS pensions	1 367	1 367	1 275	1 275

* Voté

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	805 249	968 290
Subvention pour charges de service public	165 000	304 000
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	621 564	643 363
Autres financements publics	160	176
Recettes propres	18 525	20 751
Recettes fléchées	1 190	2 826
Financements de l'État fléchés	0	858
Autres financements publics fléchés	1 190	1 612
Recettes propres fléchées	0	356
Total des recettes (C)	806 439	971 116
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	96 812
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	87 898	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Autres soutiens aux industries cinématographiques et audiovisuelles	1 309		17 222	17 384	119 188	122 063	0	0	137 718	140 757
	1 269		38 852	38 853	147 765	140 420	0	0	187 885	180 542
Distribution, diffusion et promotion du cinéma et de l'audiovisuel	6 553		1 993	2 065	180 877	184 769	32 595	32 595	222 018	225 982
	6 352		1 608	1 657	170 193	164 529	22 906	23 096	201 059	195 634
Fonctions support	13 580		11 559	12 765	0	0	7 798	8 000	32 937	34 345
	12 754		10 026	9 470	0	0	6 447	6 620	29 227	28 844
Industries techniques et innovation	909		0	0	30 627	28 386	0	0	31 536	29 295
	881		0	0	35 814	25 636	0	0	36 695	26 517
Plan numérique	5 262		2 410	3 874	5 200	8 712	1 218	1 847	14 089	19 695
	5 101		1 449	1 339	2 620	6 658	397	548	9 566	13 646
Production et création audiovisuelles	3 060		100	50	280 467	286 291	17 000	17 000	300 627	306 401
	2 966		0	0	283 370	260 616	17 001	16 774	303 338	280 356
Production et création cinématographiques	3 210		398	199	115 170	114 666	24 949	19 787	143 728	137 863
	3 112		0	40	120 128	115 447	32 305	30 166	155 544	148 765
Total	33 883		33 681	36 338	731 529	744 887	83 560	79 230	882 653	894 337
	32 434		51 935	51 359	759 890	713 307	79 056	77 204	923 315	874 304

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	87 898	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 227	1 227
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	560	127
Autres décaissements non budgétaires	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	89 686	1 354
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	109 857
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 365
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	107 491
Total des besoins	89 686	111 211

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	96 812
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	13 602
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	100	120
Autres encaissements non budgétaires	0	677
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	100	111 211
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	89 586	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 468	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	87 118	0
Total des financements	89 686	111 211

* Voté

Le solde budgétaire enregistré en 2021 s'élève à +96,8 M€, contre -87,9 M€ anticipés au stade du BI 2021. Ce solde s'explique principalement, comme en 2020, par le décalage entre le versement des dotations exceptionnelles de l'Etat dans le contexte de crise sanitaire et le décaissement effectif des sommes qu'elles financent.

Dans le détail :

- Les **encaissements totaux s'élèvent à 971,1 M€** contre 806,4 M€ en BI 2021, soit +164,7 M€, principalement en raison des dotations exceptionnelles de l'Etat accordées en cours d'année au CNC afin de financer de nouveaux dispositifs d'accompagnement au gré de l'évolution de la crise sanitaire (+139,0 M€) et, dans une moindre mesure, par une amélioration des autres recettes du Centre, notamment fiscales, par rapport aux prévisions initiales (+25,7 M€) ;
- Les **dépenses totales (CP) s'élèvent à 874,3 M€**, contre 894,3 M€ au stade du BI 2021. Cette différence de -20,0 M€ peut être détaillée de la manière suivante :
 - les **dépenses de personnel** s'élèvent à 32,4 M€ (-1,4 M€ / BI 2021) en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de restauration et d'action sociale, ainsi que du report de la réforme indiciaire des agents contractuels du CNC sur 2022 ;
 - les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 51,4 M€ (+15,0 M€ / BI 2021) : si l'on constate, pour la deuxième année consécutive, une économie sur les dépenses liées à la gestion du CNC (-3,3 M€ / BI 2021) en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire sur différents postes (charges de gestion courante, communication et réception, maintenance et entretien des bâtiments), les opérations d'ordre relatives à la restitution de TSA et de TST expliquent un montant *in fine* supérieur aux prévisions du BI 2021 ;
 - les **dépenses d'intervention** s'élèvent à 713,3 M€ (-31,6 M€ / BI 2021) : l'évolution entre le BI 2021 (744,9 M€) et l'exécution traduit à la fois l'ouverture de nouveaux crédits de paiement afin de financer le déploiement des mesures d'accompagnement mises en œuvre par le CNC dans le cadre de la crise sanitaire et parallèlement, des sous-consommations de crédits sur certains dispositifs « traditionnels » du CNC ;

- les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 77,2 M€ (-2,0 M€ / BI 2021), principalement en raison du report sur 2022 du déploiement de certains chantiers, notamment informatiques.

L'exécution 2021 se traduit par une **progression de 109,9 M€ du niveau de la trésorerie par rapport à 2020**. Elle s'explique principalement par le solde budgétaire dégagé sur l'exercice 2021 (96,8 M€) mais aussi par la mise sous séquestre de sommes issues de redressements fiscaux (13,6 M€) dans l'attente du dénouement contentieux de ces affaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	457	465	464
– sous plafond	450	453	457
– hors plafond	7	12	7
<i>dont contrats aidés</i>	1	5	5
<i>dont apprentis</i>	5	6	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, l'exécution des emplois du CNC fait ressortir un dépassement de la consommation des emplois sous plafond (+3,5 ETPT par rapport au plafond) qui s'explique d'abord par l'impact majeur de 6 contrats à durée déterminée pourvus dans les directions « métier » du CNC pour accompagner le déploiement du plan de relance, mais également par l'intégration dans les effectifs du CNC de 7 salariés de l'association Film France en fin d'année 2021. Ce dépassement temporaire avait été anticipé en cours d'année et avait reçu l'aval de la tutelle du CNC.

Les 6,6 ETPT hors plafond correspondent, pour l'année 2021, à :

- 2,0 emplois dédiés à la gestion de l'Aide au cinéma du monde distribution et le fond Afrique Caraïbes Pacifiques, subventionnés en totalité par la Commission européenne ;
- 4,6 emplois aidés (apprentis) pour lesquels l'écart entre la prévision initiale et l'exécution s'explique par le non-recrutement de parcours emploi compétence (PEC) en 2021, ainsi que par l'effet de la crise sur l'embauche d'apprentis.

Concernant les autres emplois en fonction dans l'opérateur : il s'agit d'un agent mis à disposition au CNC et rémunéré contre remboursement par l'établissement au ministère de la Culture. Il est par conséquent comptabilisé dans les dépenses de fonctionnement, et non pas celles de personnel.

OPÉRATEUR

Cinémathèque française

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Suite à sa fermeture en raison de la crise sanitaire à la fin de l'année 2020, la Cinémathèque française a rouvert ses portes au public le 19 mai 2021, dans un contexte de restriction de ses capacités d'accueil. Les réductions de jauges appliquées dans les salles de cinéma, les espaces d'exposition et l'ensemble des lieux accueillant du public ont été progressivement levées pour un retour à la normale à partir du 1^{er} juillet. Comme en 2020, la fréquentation a été significativement impactée. Ainsi, comparé à 2019, dernière année pleine, il est constaté une baisse globale de la fréquentation de - 50 % (soit - 67% pour le cinéma, - 5% pour les expositions, - 6% pour le musée, - 59 % pour les activités éducatives et - 73 % pour la bibliothèque). Néanmoins, comparativement à 2020, la fréquentation a globalement augmenté de + 13%, notamment grâce au succès de l'exposition Cinémode (49.000 visiteurs en 2021), aux bons résultats du nouveau Musée Méliès ouvert pour la première fois le 19 mai (31.000 visiteurs, soit, en un peu plus de sept mois, aussi bien que le précédent musée Passion Cinéma sur une année pleine), ainsi qu'au succès prometteur des nouveaux studios éducatifs qui favorisent une fréquentation en progression de + 19%.

Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire impacte fortement les finances de la Cinémathèque. Il est constaté un impact Covid global de - 258 K€. Celui-ci résulte, d'une part, d'un manque à gagner en recettes de - 2 002 K€ (dont - 1 163 K€ sur les recettes de billetterie et d'abonnements), et d'autre part d'économies liées à la fermeture de l'établissement à hauteur de - 1 743 K€, qui compensent partiellement ce déficit de recettes.

L'année a également été marquée par les problématiques immobilières liées à la nécessité de relocaliser les réserves des collections d'appareils cinématographiques et de lanternes magiques de la Cinémathèque française et du CNC ainsi que les bureaux du service de l'audiovisuel et du numérique, suite à la fin du bail correspondant. Des locaux de réserves et des bureaux ont été pris à bail dans le parc privé respectivement sur la commune d'Orly et dans le 13^e arrondissement de Paris. Ces opérations ont généré d'importants investissements et occasionnent une augmentation des dépenses locatives qui pèsent structurellement sur le budget de l'organisme.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le 15 septembre 2020, le Conseil d'Administration a voté en faveur d'un nouveau mandat de Costa-Gavras à la Présidence de la Cinémathèque française, pour une durée de deux ans (2020-2022). Les mandats d'administrateurs étant renouvelés les années paires, il n'y a pas eu de vote lors de l'Assemblée Générale de 2021.

Le contrat d'objectifs et de performance signé début 2016 fixait les enjeux pour la période 2016-2018. Après une période d'interruption, les négociations avec les tutelles autour de l'élaboration du contrat pour la période 2022-2024 reprendront au printemps 2022.

Le renouvellement du SPSI a été réenclenché fin 2020. La problématique liée au déménagement des collections d'appareils a toutefois mis ces travaux en suspens ; ils seront relancés au printemps 2022, avec l'objectif d'une validation du Conseil d'Administration à l'automne 2022.

A la lumière des opérations déployées pour le déménagement des collections d'appareils, les problématiques de stockage des collections restent prégnantes et mobilisent une part croissante des ressources de l'établissement. Relevons en outre que le projet commun avec le CNC et l'INA portant sur la construction de réserves partagées n'a pas connu d'évolution en 2021, en l'absence des financements nécessaires.

De plus, le site de Bercy, mis à disposition par l'État, montre des signes de vieillissement et nécessite des dépenses d'entretien de plus en plus importantes. L'établissement d'un PPI en lien avec ses tutelles est l'une des priorités de la Cinémathèque.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						0
Transferts						0
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					12	12
Transferts					12	12
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	13	13				

Livre et industries culturelles

Programme n° 334 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	13	13				
Total	13	13			12	12

La subvention principale de la Cinémathèque est versée par le Centre National de la Cinématographie (CNC). En 2021, elle s'élève à 19,2 M€.

Elle est complétée par des subventions ponctuelles allouées aux projets de la Cinémathèque, dont notamment :

- 100 K€ en vue de l'écriture d'une exposition permanente pour le futur Musée International du Cinéma et du Festival de Cannes dans le cadre d'un projet avec le CNC et la Ville de Cannes (laquelle apporte également 25 K€) ;
- 50 K€ du CNC pour la restauration du film Vincent mit l'âne dans un pré de Pierre Zucca.

Par ailleurs, depuis plusieurs années la DRAC Île-de-France apporte son soutien aux enseignements obligatoires et facultatifs d'option cinéma auprès de lycées de l'académie de Paris. En 2021, la Cinémathèque a ainsi bénéficié d'une subvention de 11 865€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	207	213	203
– sous plafond	203	213	203
– hors plafond	4		
<i>dont contrats aidés</i>	3		
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La Cinémathèque française dispose de 213 ETPT notifiés sous plafond. La réalisation 2021 s'établit à 203 ETPT.